

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
 6 mois 5 francs
 1 an 10 francs
 2 ans 18 francs
 3 ans 25 francs
 En Suisse Fr. 1.50 4.— 10.— 20.—
 Étranger » 4.— 10.— 19.— 32.—
 Tous les bureaux de poste ne chargent
 de percevoir les prix d'abonnement moyennant
 une surtaxe de 50 centimes.
 Compte de chèques postal N° 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 Fribourg

PREX DES ANNONCES

1 ^{re} insertion	20 cent.	la ligne
2 ^e et suivantes	15 »	en
3 ^e et suivantes	10 »	sur
4 ^e et suivantes	8 »	un
5 ^e et suivantes	6 »	objet

Nouvelles du jour

Le nouveau caractère des négociations avec Krassine.

Le progrès de l'extrême gauche et de la droite libérale dans les élections allemandes.

La double face de la franc-maçonnerie hongroise.

Grâce à la fermeté du gouvernement français, les négociations de Londres avec Krassine prennent une tournure plus acceptable. Les gouvernements alliés n'y participent pas eux-mêmes. M. Lloyd George serait ainsi soustrait à la tentation à laquelle il risquait de succomber. Une réunion du conseil suprême économique, tenue hier soir et à laquelle se trouvaient les deux délégués de la France, M. du Halgouët et M. Avenol, a commencé à passer au crible les propositions du délégué des coopératives russes et du gouvernement des soviets. On a d'abord trouvé que M. Krassine était insuffisamment mandaté, et l'on s'est confirmé dans l'opinion qu'il ne fallait pas accepter de livrer des marchandises payables en or russe, mais qu'il n'y aurait qu'échange de produits. Ceci va mettre Krassine dans l'embarras, car son pays n'a guère de marchandises à livrer; le rôle de Krassine devait être d'en acheter, or comptant.

On n'a pas encore le tableau complet des élections au Reichstag allemand qui ont eu lieu dimanche. Il y avait 421 députés à élire; on possède 317 résultats. Ils permettent d'ores et déjà de constater que les trois partis gouvernementaux — les socialistes majoritaires, le centre catholique et les radicaux ou démocrates — sortent affaiblis de la bataille et que l'opposition d'extrême gauche et de droite a gagné un nombre notable de sièges. Cela était prévu et nous l'avions annoncé.

Les socialistes gouvernementaux, qui avaient 185 sièges dans l'Assemblée nationale; n'en ont recouvré jusqu'à présent que 86; le parti radical, qui en avait 75, n'a encore que 27 élus; le Centre catholique, qui comptait 91 membres, a pour le moment 43 élus, auxquels il faut ajouter 12 catholiques bavarois élus sous une étiquette dissidente.

Total provisoire des élus du groupe gouvernemental: 156 (non compris les 12 Bavarois); ancien effectif: 331.

Les deux partis d'opposition qui ont le plus progressé aux dépens des groupements gouvernementaux sont: d'abord le parti socialiste indépendant, qui a gagné 35 sièges et dont l'effectif provisoire est de 57 députés, alors qu'il n'en comptait que 22; et secondement, le parti populaire ou national-libéral (libéral-conservateur), qui a déjà un gain de 20 sièges et compte 42 élus. Le parti conservateur, dit parti national, qui est l'extrême droite monarchiste, a gagné jusqu'ici 9 sièges et compte 41 élus. Enfin, le parti communiste a fait passer un candidat.

Les groupes qui constituaient l'opposition dans l'Assemblée nationale ont donc pour le moment 141 élus, c'est-à-dire qu'ils ont gagné une soixantaine de sièges. Le parti socialiste indépendant se classe d'ores et déjà au deuxième rang des groupes parlementaires; les deux groupes socialistes ont ensemble 143 sièges d'assurés; ils en occupaient 187 dans l'ancienne assemblée. Le vaincu de la journée est le parti radical, qui descend du troisième au sixième rang dans l'échelle des groupes.

On a pu lire hier une communication, datée de Berne, relative à l'interdiction de la franc-maçonnerie en Hongrie. Cette note avait une saveur toute particulière, car elle émanait des autorités de la franc-maçonnerie suisse. Une petite phrase trahissait, en effet, son origine: après avoir annoncé la dissolution des loges hongroises, par ordre du gouvernement, la note en question indi-

quait comme suit le motif de cette proscription:

« Ce décret a été rendu nécessaire, car, à l'occasion de l'examen des archives des loges maçonniques, il a été prouvé que ces loges, contrairement à l'activité des loges suisses, et malgré l'interdiction des statuts, ont déployé une activité politique, etc. »

Comme on le voit, c'est bien la Grande Loge Alpina qui a inspiré cet entrefilet, où l'on prend soin de dégager la franc-maçonnerie suisse de la société compromettante des loges hongroises.

Par le fait même, on avoue les crimes mis à la charge de la franc-maçonnerie magyare, c'est-à-dire qu'elle a poussé à la guerre et que, la guerre perdue, elle a poussé à la révolution et a lié partie avec le bolchévisme.

Ce double rôle n'étonnera que ceux qui n'ont rien lu sur la franc-maçonnerie et qui ignorent les ouvrages des Barruel, des Créteau-Joly, des Saint-Albin, des Copin d'Albanelli, des Talmeir, des Gautherot, des Tourmentin, où l'action de la franc-maçonnerie dans la Révolution française, dans les révolutions de 1830 et de 1848, dans la Commune de Paris, dans le complot contre le pouvoir temporel du Pape, a été mise au grand jour.

La franc-maçonnerie est un Protée qui prend avec désinvolture les figures les plus disparates, selon les circonstances de temps et de lieux au milieu desquelles elle poursuit son plan de guerre contre l'Eglise: tantôt patriote jusqu'au chauvinisme et tantôt professant l'internationalisme humanitaire; tantôt feignant le zèle de l'autorité et tantôt démocrate jusqu'à la démagogie; tantôt enthousiaste de l'armée et tantôt féru de pacifisme et de ligne fraternelle des peuples.

Le procès des assassins de l'archiduc François-Ferdinand avait déjà fait apparaître le spectre de la franc-maçonnerie dans le drame de Sarajevo, qui a déchaîné la guerre; voici maintenant que les franc-maçons magyars sont convaincus d'avoir, de leur côté, poussé à mettre le feu aux poudres. La franc-maçonnerie a toujours spéculé sur les grands bouleversements politiques en vue de ses fins particulières et mystérieuses. L'heure actuelle est de celles où il faut avoir les yeux ouverts pour surprendre tous les indices susceptibles de faire pressentir l'action ténébreuse de cette puissance que son secret, heureusement, ne protège pas toujours contre la vigilance des hommes clairvoyants.

Les biens de la Couronne devenus biens nationaux, en Autriche, ont été affectés aux besoins des invalides de la guerre. Parmi les propriétés confisquées, il y a le château de Schoenbrunn. La gérance de ce château a été confiée à un israélite socialiste du nom de Hartmann. Un des premiers actes de cet administrateur a été de fermer la chapelle du château, sous prétexte qu'elle ne rapportait rien. Evidemment, une chapelle n'est pas un cabaret; les services qu'elle rend sont d'un autre ordre et ne se payent pas. La chapelle de Schoenbrunn était utile à la population du quartier environnant et le chapelain qui y disait la messe gagnait bien, certes, son modeste traitement. Mais ce sont là des raisons que le gérant socialiste du château de Schoenbrunn ne pouvait goûter.

La chapelle de Schoenbrunn restera donc fermée, parce qu'elle est improductive. Mais les théâtres subventionnés, non moins improductifs, resteront ouverts. Les théâtres, c'est la civilisation, telle qu'on l'entend maintenant à Vienne; mais une chapelle, à quoi bon?

Ouverture de la session fédérale

Berne, 7 juin.
 Au Conseil des Etats

La session de juin, la plus importante de l'année, s'est ouverte ce soir, avec un programme qui ne sera probablement pas absous dans toute son intégrité. Certains projets qui figurent au tableau font plutôt l'effet d'un décor, en attendant l'heure propice de leur réalisation. Tel de ces projets suffirait à remplir une session, par exemple le code pénal suisse, qui est sur le chantier depuis bientôt vingt ans.

Si le Conseil des Etats voulait simplement s'occuper des quatre travaux législatifs qui lui sont soumis par le département de justice et police, cela seul prendrait tout son temps. Encore est-il douteux qu'il en vienne à bout. Qu'il ne suffise de nommer le code pénal militaire, la loi sur les loteries, la loi réglant les droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques. Un seul de ces volumineux projets exigerait que la présente session ait une durée d'au moins quatre semaines. Mais, ni le code pénal militaire, ni la loi sur les loteries ne seront abordés pour le moment. Tout au plus enlèvera-t-on la discussion de la loi sur les droits d'auteur, qui nous promet un beau tournoi intellectuel, avec une commission composée des meilleurs orateurs de l'assemblée. Reste à savoir si M. Heberlin, le nouveau chef du département de justice et police, tiendra à cette délibération immédiate sur l'œuvre de son prédécesseur.

La primauté, évidemment, sera donnée aux affaires courantes et aux travaux urgents. On ne conçoit point une session d'été, par exemple, sans l'approbation du compte d'Etat de la Confédération, le budget étant le pensum obligatoire de la session d'été. Il y a encore un article du programme qui ne peut décommandement être ajourné; c'est l'examen de la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral, du Tribunal des assurances et des Chemins de fer fédéraux, sans oublier le 14^{me} rapport de neutralité, compte rendu administratif nouveau style, en marge de la gestion. Les longues délibérations que suscite chaque fois cette investigation du vaste domaine administratif fédéral absorberont le gros du labeur de cette session. Il suffit de constater que le rapport du Conseil fédéral sur sa gestion ordinaire forme un volume de 900 pages!

Nous sommes débarrassés du serpent de mer qui a fait la navette entre les deux Conseils pendant cinq ans: la loi sur les droits politiques des insolubles et des faillis. En revanche, le Conseil des Etats va voir réapparaître le projet de révision constitutionnelle autorisant le Conseil fédéral à légiférer sur la police des automobiles et sur la navigation aérienne. Cette affaire roule d'un Conseil à l'autre, depuis l'an 1911. Trois fois, le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière, et trois fois le Conseil national a persisté à vouloir doter la Confédération de cette nouvelle compétence. Que va décider enfin le Conseil des Etats? En tout cas, ce sera une nouvelle pâture pour le bulletin sténographique.

La circulaire de convocation porte que la séance sera ouverte à 17 heures. Autrefois, on aurait dit: à 5 heures de relevée. Nous sommes décidément entrés dans une ère nouvelle. Aucun romancier d'un autre âge ne pourra plus écrire que minuit sonne au beffroi du palais fédéral.

Néanmoins, l'ère nouvelle ne nous a pas apporté un meilleur horaire des chemins de fer: 18 heures ont sonné avant que l'assemblée fût en nombre pour délibérer. Enfin, les trains de Zurich et de Genève amènent les députés manquants, et M. le Dr Pettavel peut alors, à 6 h. 1/2 du soir, ouvrir la séance et la session.

Le président ordonne d'abord l'assommaturation des nouveaux députés: M. Jacques Siegrist, de Lucerne, et M. le Dr Raymond Loréan, du Haut-Valais. Le premier remplace M. Düring, décédé; le second a été élu par le Grand Conseil valaisan en remplacement de M. Zen Ruffinen, démissionnaire. M. Loréan, qui est juge d'instruction à Lonèche, est une robuste et décorative figure du pays de Mattiue Schinner. Son nom sonne bien dans l'ambiance parlementaire, car il rappelle celui de son père, M. Gustave Loréan, ancien conseiller national, qui a laissé le souvenir d'un orateur puissant et d'un juriste de marque.

Après la lecture de quelques pétitions, le président prononce l'éloge funèbre de M. Cossy, député du canton de Vaud au Conseil national. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt. Puis M. Pettavel reprend le fil de son discours, non plus funéraire cette fois, mais prometteur de vie et d'avenir. L'orateur présidentiel glorifie, en effet, le verdict du peuple

et des cantons en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des nations. Ce vote affirmatif le remplit d'une grande joie patriotique. Cependant, à ses yeux, il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus, car les adversaires aussi bien que les partisans ont cru agir dans l'intérêt bien compris de la Suisse.

Maintenant, conclut M. Pettavel, nous devons travailler à la réconciliation et au rapprochement des peuples. La Suisse ne failira pas à cette tâche. Après ces opérations introductives, le Conseil des Etats a courageusement abordé son ordre du jour, en adoptant sans opposition, sur le rapport de M. Geel (Saint-Gall), le projet d'arrêté qui accorde aussi au personnel pensionné des C. P. F. une allocation de rattachement pour 1920. Le projet passe entièrement, selon les propositions du Conseil fédéral, et M. Legler, aujourd'hui bon prince, renonce à demander le referendum.

Au Conseil national

Berne, 7 juin.
 La séance est ouverte à 5 heures.

Le président prononce l'éloge de M. Cossy, décédé depuis la dernière session.

Un valide l'élection de quatre nouveaux députés, MM. de Céréville, Michel, Hermann Seiler et Meili, qui sont assermentés. La Chambre aborde ensuite la motion Stähli, dont la teneur est la suivante: Le Conseil fédéral est invité à présenter au plus tôt un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'abroger le deuxième alinéa de l'article 684 du Code des obligations, afin que le droit de se retirer d'une coopérative puisse être subordonné à certaines conditions ou limité dans le temps, soit en vertu des statuts, soit par convention.

M. Heberlin, chef du Département de justice, déclare qu'on est à la veille d'une révision générale de la législation sur le droit de société et que la motion est sans objet.

M. Stähli retire sa motion.

On aborde alors les divergences au sujet du nouvel impôt de guerre.

MM. Obrecht (Soleure) et Gatschel (Berne) rapportent. La principale porte sur l'imposition des dépôts étrangers dans les banques. A la dernière session, le Conseil national avait décidé, à une faible majorité, de soumettre ces dépôts à l'impôt. Le Conseil des Etats a bifé cet article et la commission du Conseil national propose aujourd'hui d'adhérer à cette décision.

M. Schmid, socialiste, reprend la proposition de maintenir l'article en question.

M. Grünenfelder, conservateur, maintient, de son côté, les propositions primitives de la commission. La discussion est interrompue à 7 heures et demie et la séance est levée.

Postulat ou motion

Berne, 7 juin.
 Le 25 avril dernier, la Suisse publiait l'entre-

filet que voici, en réponse à la question d'un lecteur: « Quelle différence y a-t-il entre les mots postulat et motion? demandez-vous... Eh bien, le premier n'est pas français. C'est pourquoi on affecte de l'employer à Berne, avec la complaisance de l'Agence télégraphique suisse. »

Cette solution sommaire d'un problème de littérature fédérale appelle des explications. N'en déplaise au juriste de la Suisse, le mot « postulat » est très français; il est surtout latin, puisqu'il dérive de *postulatum*. Larousse définit le postulat comme suit: « Principe premier dont l'admission est nécessaire pour établir une démonstration. »

Ce n'est pas là, nous en convenons, le sens que lui attribue le langage juridique et administratif de la Confédération. Mais, en droit fédéral et en pratique parlementaire, le postulat n'est pas la même chose qu'une motion, quoi qu'en pense la Suisse. Même dans le langage courant, on dit bien: postuler un emploi, et non pas motionner un emploi.

Or, voici la différence entre ces deux modes d'initiative d'un député aux Chambres fédérales: le postulat et la motion. La motion est une proposition d'un ou plusieurs députés invitant le Conseil fédéral à faire des études et, cas échéant, un rapport ou des propositions sur une question qui n'est pas du tout en discussion au parlement. Le postulat est une proposition qui se réfère

à un objet en discussion. Il peut émaner de l'initiative des commissions aussi bien que de l'initiative individuelle d'un député.

C'est ce que nous disent d'ailleurs formellement les art. 41 et 42 du règlement du Conseil national:

« Art. 41. — Les motions des députés, c'est-à-dire les propositions qui n'ont pas trait à une affaire déjà en délibération, sont remises, écrites et signées, au président, et celui-ci en donne immédiatement connaissance au Conseil. »

« Les motions ne sont traitées que dans une séance subséquente, à moins que les deux tiers des députés présents ne se prononcent pour la discussion immédiate. »

« Art. 42. — Les postulats, c'est-à-dire les propositions indépendantes en connexion avec les objets en délibération, sont, dans la règle, liquidés en même temps que ces objets et doivent être traités comme des propositions ordinaires. »

Ainsi, le caractère distinctif d'une motion, c'est de n'avoir aucun rapport avec la discussion en cours. Les motionnaires ne peuvent prétendre à une discussion immédiate de leur proposition.

L'essence du postulat, au contraire, c'est de se greffer sur l'objet même qui est présentement en discussion. Les postulateurs sont admis dès lors à modifier leur proposition séance tenante, ou du moins immédiatement après la discussion du projet auquel leur postulat se réfère.

Exemple d'une motion: MM. Abi, Choquard, Künzchen, etc., invitent le Conseil fédéral à présenter un rapport et, cas échéant, un projet de loi sur les moyens de limiter l'endettement de la propriété foncière agricole.

Exemple d'un postulat: A l'occasion du débat sur les arrêtés concernant la pénurie des logements, M. Ody (Genève) présente un postulat invitant le Conseil fédéral à obliger les industriels qui fondent de nouvelles usines à construire, en même temps, des logements pour leurs ouvriers.

Ce postulat a été discuté et adopté séance tenante.

Un postulat a encore ceci de particulier qu'il peut aussi être formulé par une commission, tel, par exemple, le postulat sur lequel M. de Montschal a développé ses considérations touchant l'hygiène et l'esthétique des maisons d'habitation. On ne se représente pas bien, par contre, une motion déposée par une commission.

Si nos postulats, au sens fédéral du mot, ne sont pas encore acclamés dans le langage parlementaire de la France, ce n'est pas une raison de leur dénier le droit à l'existence. Le referendum est demeuré longtemps la propriété exclusive du vocabulaire politique de la Suisse avant d'être admis à figurer couramment, comme il l'est aujourd'hui, dans les institutions et les mœurs d'autres pays. Qui sait d'ailleurs si les postulats n'étaient pas déjà en honneur au Sénat romain!

Une modification du code civil

Le Conseil fédéral propose de modifier le code civil suisse quant à l'étendue de la garantie immobilière (article 818).

L'article 818, alinéa 2, serait remplacé par la disposition suivante: « Lorsque le taux de l'intérêt convenu et inscrit au registre foncier est porté à plus du cinq pour cent, sans que tous les créanciers postérieurs aient consenti à cette augmentation, la garantie immobilière des intérêts dus au créancier bénéficiaire ne dépassera pas la valeur des intérêts échus de trois années et de l'intérêt courant calculés à cinq pour cent. »

DIPLOMATIE

M. Carrer de Vaux de Saint-Cyr est nommé attaché à l'ambassade de France à Berne.

M. Habinéan est nommé attaché de chancellerie à Bâle.

NOUVELLES FINANCIÈRES

Les faux billets de banque autrichiens. Des faux monnayeurs se sont mis à fabriquer des billets de banque autrichiens de 1000 et 40,000 couronnes, le cirque un grand nombre de ces faux billets; on a constaté qu'il y en a de dix-neuf types différents. Sur l'ordre des autorités autrichiennes, il a été procédé à un contrôle et les billets reconnus valables ont été annulés de la mention *Echt* apposée en haut, à gauche, du côté imprimé en allemand. D'autre part, la Banque d'Autriche-Hongrie a été autorisée à mettre de nouveaux billets de 10,000 couronnes qui portent des deux côtés la suscription en langue allemande, mais sur lesquels les mots *Deutsch Oesterreich* se trouvent placés non pas horizontalement, mais verticalement.

Confédération

Le siège de la Société des nations

On annonçait, samedi, que le ministre français à Berne avait remis au président de la Confédération une note du gouvernement français disant qu'il n'était pas question d'enlever à Genève le siège de la Société des nations.

On annonce, de source autorisée, que le président de la Confédération n'a reçu aucune note officielle du gouvernement français sur cette question. Le ministre de France à Berne a simplement fait savoir au président de la Confédération que, d'après un communiqué du gouvernement français, il n'a jamais été question de modifier l'article 7 du Pacte de la Société des nations, qui fixe à Genève le siège de la Société des nations. La lettre dit encore que, si la première réunion des Etats a lieu à Bruxelles, cela ne doit pas conclure que la question du siège soit posée.

Le fisc fédéral en veut aux héritages

L'Agence télégraphique suisse communique ce qui suit, qui doit servir à éclairer une précédente dépêche fort obscure et que, pour ce motif, nous n'avions pas reproduite : Le Département fédéral des finances est actuellement occupé à reprendre une idée qui avait été lancée, il y a quelque quatre ans, par le professeur Grossmann, à Zurich, et tendant à autoriser la Confédération à lever un impôt sur les « masses successorales », c'est-à-dire sur l'ensemble d'une succession, laissant aux cantons toute latitude d'imposer chaque part héréditaire. Le Conseil fédéral n'a pris encore aucune décision à ce sujet.

L'ambassadeur de France

On mande de Paris au Journal de Genève que M. Alizé, actuellement ambassadeur de France à Berne, sera envoyé à Berlin. Il serait remplacé à Berne par M. Etienne Flandin, résident général à Tunis. D'autre part, on assure que M. Alizé ne quittera pas Berne.

La loi sur les entreprises de transport

Le comité du parti démocratique (libéral) genevois a décidé de ne pas prendre position au sujet du referendum qui a été lancé contre la loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transport. Le comité de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération publie l'appel suivant : « La nouvelle loi pour les employés des entreprises de transport est, comme on le sait, soumise au referendum. Il semblait tout d'abord que personne ne songerait à lancer le referendum. Ceci semblait naturel, vu qu'un membre ne s'opposait à cette loi ni au Conseil des Etats, ni au Conseil national. Nous avons appris, au dernier moment, qu'un comité s'était formé, à Berne, pour lancer les listes de souscription, afin de faire passer la loi au vote. Ce comité ne poursuit sans doute aucun autre but que celui de faire repousser cette loi. Cette manière d'agir est d'autant plus frappante que le parti paysan et bourgeois du canton de Berne a refusé d'introduire la campagne pour le referendum. Ceci avait raison. Car les nouveautés que la loi devrait nous apporter sont déjà introduites et en proportion plus étendue dans nos pays voisins. « La lutte est donc ouverte contre la journée de huit heures. Remarquons d'abord que la loi ne prévoit pas la journée de huit heures pour le personnel astreint à des changements de service, ni la semaine de quarante-huit heures, mais seulement l'égalisation dans l'espace de quinze jours. En outre, nous devons remarquer que le personnel est obligé de faire treize heures de présence; temps pendant lequel il doit être à la disposition de l'administration. Le public doit être également rendu attentif que la journée de huit heures est fixée dans le pacte de la Société des nations. Dès lors, les membres des Chambres fédérales, ainsi que le Conseil fédéral, ont approuvé cette loi; il n'existe véritablement aucun motif valable pour la combattre. »

Contre les épidémies

Les 4 et 5 juin a eu lieu, dans la salle du Conseil des Etats, la conférence des délégués des gouvernements cantonaux convoqués par le Département fédéral de l'économie publique, afin d'examiner une dernière fois le décret d'application de la loi fédérale concernant la lutte contre les épidémies, projet élaboré par l'Office vétérinaire fédéral. Le projet a été approuvé après d'insignifiantes modifications. Il pourra entrer en vigueur à brève échéance.

Le tir bernois ajourné

La fête du tir cantonal bernois, qui devait avoir lieu à Interlaken du 20 au 29 juin, a été ajournée. La société suisse pour l'hygiène scolaire tiendra à Olten, le 13 juin, sa 21^{ème} assemblée annuelle.

LES SPORTS

La Suède battue par la Suisse L'équipe nationale suisse de football jouant à Stockholm contre l'équipe de la Suède a gagné la partie. Course cycliste La course de vitesse du Vélo-club Fribourgeois a été courue hier matin par douze coureurs qui se sont classés comme suit pour le trajet Fribourg-Posieux et retour : 1. Charles Soland, 26.05 minutes; 2. Antoine Joller, 27.40 m.; 3. Notari, 28.30 m.; 4. Jonin; 5. P. Bally. Pour le trajet Fribourg-Grangevieux Bulhari est arrivé le premier et Magnin le second.

NÉCROLOGIE

M. le chanoine Wassmer

Le souvenir du prêtre qui vient de mourir à Lucerne nous ramène aux origines du mouvement social chrétien en Suisse. M. Jacques Wassmer, en effet, appartenait à cette pléiade de catholiques clairvoyants, devançant leur temps, ont placé la question sociale au premier plan de leurs préoccupations. Avec Mgr Burscher, curé de Rheinau, avec Decurtins et Feigenwinter, avec M. le professeur Beck, M. Wassmer fut mêlé de bonne heure à l'organisation et à l'activité de la Fédération des associations ouvrières catholiques. Il partagea avec tous ces pionniers de la réforme sociale chrétienne, l'honneur d'avoir ouvert le cortège des précurseurs de l'action sociale catholique à laquelle l'Encyclopédie Rerum novarum devait bientôt donner une consécration et une direction suprême.

Nous voyons déjà M. Wassmer prendre une part active au congrès catholique ouvrier d'Olten, le 31 août 1890. Il montre d'emblée, par ses propositions, qu'il ne séparait pas ces deux questions connexes et ces deux intérêts solidaires : l'amélioration du sort de la classe ouvrière et l'amélioration des conditions d'existence de la classe paysanne. Voici les thèses que M. Wassmer soumit à l'approbation du congrès, qui les ratifia sans opposition : « La Fédération des associations ouvrières et cercles catholiques, considérant la situation manifestement critique du paysan, s'impose la tâche de soutenir tous les efforts qui ont pour but d'améliorer la situation de l'agriculteur : a) par des enquêtes sur l'endettement du sol et sur les causes de l'augmentation des dettes foncières; b) par la réforme de notre crédit hypothécaire et agricole; c) par la réforme de l'impôt dans le sens du dégrèvement de la propriété rurale; d) par la fondation et le développement de syndicats agricoles. « Elle ne peut s'accommoder des tendances de la théorie du Irland, parce qu'elle est communiste dans son but final et irréalisable dans ses moyens. « Elle salue, en revanche, les efforts pour la réforme du crédit et la conservation de la fortune collective des communes, de l'Etat et des corporations, etc. »

M. Wassmer était alors rédacteur de l'Anzeiger, organe quotidien des catholiques suisses. Il était excellentement préparé à la profession de journaliste. Avant de découvrir qu'il avait la vocation sacerdotale, il s'était orienté vers l'étude des lettres et des langues. Il suivit les cours de la Faculté de philosophie à Bâle, où il eut pour professeurs des savants dont le nom a acquis une notoriété universelle, tels que Nietzsche et Burckhardt. Mais son goût pour l'antiquité latine et grecque et pour les œuvres des génies classiques ne le détournèrent pas de la théologie, qu'il reconnut bientôt pour l'idéal de sa vie. Quand il se détermina à embrasser l'état ecclésiastique, il avait dépassé l'âge des premiers enthousiasmes. Commencées à Munich, ses études théologiques ne se terminèrent qu'en 1882, au séminaire de Lucerne. M. Wassmer avait vingt-sept ans quand il reçut des mains de Mgr Eugène Lachat l'ordination sacerdotale. Sa formation littéraire et linguistique le prédestinait au labeur de la presse, dans lequel il voyait aussi une forme de l'apostolat. Il fut, pendant huit années, rédacteur de l'Anzeiger. Période relativement brève, mais combien remplie! C'était au plus fort des luttes politiques et de la persécution religieuse dans le canton de Soleure. Ecrivain catholique par excellence, humaniste par sa culture philologique et par sa prédilection pour le beau langage, M. Wassmer était le journaliste idéal. Mais il se trouvait en présence d'adversaires qui connaissaient mieux l'argot des clubs de jacobins et le vocabulaire poissard que le style des maîtres de l'art de bien dire. La plume élégante et noble du rédacteur de l'Anzeiger ne pouvait se mesurer, en ces luttes sans élévation, avec la trique des acrobates radicaux. Il n'est pas donné à tout le monde le pouvoir descendre dans l'arène avec l'armure d'un Louis Veuillot, dont le verbe scintillant fouaillait sans pitié les plumitifs de la libre pensée.

M. Wassmer aspirait à sortir de cette fournaise, malgré la maltrise dont il faisait preuve. Les batailles de la rue ne convenaient pas à son caractère; elles ne s'accordaient pas non plus avec les exigences de sa santé, qui fut toujours délicate. Il accepta donc, vers 1891, un poste de professeur au lycée de Lucerne, où il enseigna les langues anciennes. Depuis 1905, M. Wassmer était chanoine de la collégiale de Saint-Léger. Comme tel il s'intéressa à toutes les manifestations de la vie catholique à Lucerne. Il continuait aussi à écrire dans les journaux catholiques, en particulier dans le Vaterland, et jusqu'à ces derniers temps il rédigeait la revue bi-mensuelle du Schweizer-Katholik, où l'on reconnaissait le charme de sa plume et la solidité de sa doctrine. De quel œil sûr il envisageait la situation étrangère et intérieure, au milieu des bouleversements et des crises de ces années catastrophes!

Nous avons eu un dernier entretien avec M. Wassmer la veille de la maladie qui l'a conduit au tombeau. Il nous disait souffrir beaucoup de la poitrine; néanmoins il avait gardé toute sa sérénité, et sa conversation enjouée s'étendait sur les sujets les plus variés. Le soir de cette rencontre, le dévoué prêtre donna une conférence à de jeunes ouvriers. Il prit, à la sortie, une pneumonie dont il ne se dissimula pas la gravité. Cependant, après avoir reçu les derniers sacrements, il eut un instant d'amélioration, qui rendit quelque

espoir à son entourage. Mais ce mieux n'était que l'annonce de la fin. Une paralysie du cœur a emporté, le matin de la Fête-Dieu, celui qui avait consacré le meilleur de sa vie à l'apostolat de la presse et aux œuvres sociales. P. P.

LA VIE ECONOMIQUE

Contre l'exportation de l'électricité

La Fédération suisse des maisons d'installations électriques, réunie à Lucerne, a adopté à l'unanimité la résolution suivante au sujet de l'exportation de l'énergie électrique : « La Fédération suisse des installateurs d'électricité assemblée à Lucerne, à l'occasion de l'exposition suisse d'électricité, a pris connaissance avec regret de la quantité considérable d'énergie électrique livrée à l'étranger à un moment où, en Suisse, on souffre souvent d'un manque d'électricité. L'assemblée constate que ce courant, livré en grande partie à 1 centime et moins le kilowatt-heure, pourrait être employé utilement pour le chauffage dans le pays. L'emploi dans le pays de cette énergie exportée permettrait de diminuer les importations de charbon et donnerait un champ de travail important à la grande industrie électrique du pays, aux fabriques d'instrumentiers, d'instruments de mesure, aux fabrications de câbles et de tubes, aux chaudronneries, aux fabriques d'appareils électriques de chauffage et à l'ensemble de l'industrie électro-technique et hydraulique. L'assemblée espère que les autorités examineront la situation, en envisageant non seulement les intérêts de quelques grandes usines électriques, mais en envisageant les intérêts de tout le peuple suisse. »

Le commerce des céréales

Le Bund apprend que le Conseil fédéral a repoussé une requête des courtiers en céréales réclamant une indemnité pour le manque à gagner dont l'introduction du monopole doit être pour eux la cause. L'approvisionnement de notre pays en blé est entièrement assuré jusqu'à la fin de l'année par les seules importations de l'étranger, sans tenir compte de la récolte indigène.

Le charbon

Les quantités de charbon suivantes ont été importées en Suisse pendant le mois de mai : Du bassin de la Sarre 17,543 tonnes; de la Ruhr, 22,532 tonnes (dont 8069 tonnes ont été livrées par l'Italie en échange de charbon américain); de Belgique, 14,096; de France, 1520; d'Angleterre 31,456; d'Amérique 100,862. Total 188,009 tonnes, contre 145,511 tonnes en mai 1919.

La grève du bâtiment close

La Fédération suisse des entrepreneurs a déclaré au département fédéral de l'économie publique qu'elle accepte les propositions de conciliation du 27 mai. Comme ces propositions ont déjà été acceptées précédemment par la Fédération des ouvriers du bâtiment, le travail peut reprendre dès ce jour dans toute la Suisse.

La journée de 8 heures

Comme riposte à la lutte engagée par les patrons contre la journée de huit heures, les ouvriers du bâtiment de Genève viennent de créer une société coopérative pour l'exécution de tous les travaux de construction. Cette société, inscrite au registre du commerce, s'appelle « Coopérative des ouvriers du bâtiment de Genève ».

FAITS DIVERS

ETRANGER

Trois victimes d'un accident

Samedi soir, à 7 heures et demie, l'automobile du maréchal Foch s'est rencontrée avec un taxi de la Compagnie générale, à l'angle des avenues Daumesnil et de Ségur, à Paris. Le chauffeur de taxi a été admis à l'hôpital Necker; il a de multiples contusions. Le maréchal Foch n'a que de légères contusions au menton, et il a pu regagner son domicile.

Le voyageur qui occupait le taxi a été assez sérieusement blessé au front. Mais il a pu, lui aussi, regagner son domicile.

Une auto se renverse

Le Dr Rosslamos, venant de Paris, rentrait à Marseille en auto, avec un parent et son chauffeur, lorsque, dans un dangereux virage, près de Dijon, la voiture monta sur un talus et tomba sur la route, où elle capota.

Les trois voyageurs ont été pris sous la voiture et grièvement blessés. L'état du chauffeur est particulièrement grave.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Beaune.

Explosion d'un fort italien

On mande de Turin qu'une formidable explosion s'est produite vendredi, vers 5 heures du soir, sur le Mont-Cenis, au fort Pampalut, situé à environ 1700 mètres au-dessus de la vallée de Novalèse. Le fort, qui contenait plusieurs centaines de tonnes d'explosifs, a été entièrement détruit. On a rebrié des débris les cadavres de deux soldats et d'un ouvrier.

SUISSE

Les assassins d'enfants

On a arrêté à Zollbrück, près de Langnau, un individu nommé Ulrich Grossbacher, ouvrier de campagne, auteur de l'assassinat d'une fillette de 12 ans, dont le cadavre avait été retrouvé au Ranfihgraben, près de Trachselwald.

Automobilistes homicides

Samedi après midi, en pleine ville de Berne, un ouvrier du nom de Johann Messerli a été écrasé par une automobile. La police a pu constater qu'il y avait eu incontestablement homicide commis par insouciance. L'automobile marchait à une allure fantastique. Les trois

personnes qui se trouvaient dans la voiture ne s'inquièrent en aucune façon de la victime, mais, après avoir réparé un léger dommage à la machine, partent à toute vitesse dans la direction d'Yvemat. On a réussi à atteindre les coupables, qui ont été arrêtés.

Incendie d'un hôtel

A Lucerne, dans la nuit de vendredi à samedi, à minuit, un incendie s'est déclaré au Grand Hôtel de l'Europe. La majeure partie des étages supérieurs ont été brûlés. L'hôtel, qui compte deux cents lits, était en partie occupé. Deux pompiers ont été blessés.

Les armes à feu

A Brügg près de Bienne, deux gamins manipulant un revolver chargé. Un coup partit et atteignit l'un d'eux au ventre. Le malheureux succomba peu après.

FRIBOURG

La fête cantonale de chant

Estayer a fait, samedi, aux chanteurs fribourgeois une réception d'autant plus chaude et cordiale que la bise était froide et que le renvoi de la fête avait eu une importance soudaine à l'empressement et au zèle hospitalier si naturels aux gens du chef-lieu broyard. Or, samedi, l'expansion des Staviais a pu se donner libre cours. Elle s'est manifestée dès l'arrivée des premières sociétés de chant de la Gruyère et de Châtel, qui furent d'abord saluées à la gare et conduites au Casino au milieu des bravos de la population. Outre les braves et outre l'accueil généreux d'un comité de réception trié sur le volet, l'abondante décoration de la cité, la profusion d'ornements et d'écussons, la fraîche et délicate ornementation des fontaines publiques, les arcades et des fenêtres, tout disait la joie populaire.

Mais avant de se laisser prendre à tous les charmes de l'hospitalité staviais, les chanteurs et leurs chefs durent se dire qu'ils étaient sur les bords du lac de Neuchâtel moins pour admirer le site enchanteur du vieux Estayer que pour travailler et concourir dans une joute pacifique au progrès de leur art. A cette joute pacifique fut consacré tout l'après-midi de samedi. Au Casino avaient lieu les concours pour le morceau imposé et au temple les concours de lecture à vue. Le jury était composé de MM. Pfister, directeur, à Thoune, Lang, professeur, à Vevey, et Haenni, organisateur à Sion, qui remplissent leur mission avec une conscience et un tact dignes d'éloges. Une fois de plus, experts et chanteurs ont pu constater l'utilité des concours, pour exciter l'émulation, galvaniser les efforts, développer le beau et bon chant. Extrêmement serré, de l'avis des professionnels qui ont apprécié les exécutions, les concours d'Estayer ont été un brillant succès à l'actif de toutes les sociétés concurrentes et de leurs directeurs. Le palmarès que voici en fait foi :

CONCOURS D'EXECUTION

Division inférieure. — Couronne de laurier : de 62,5 à 80 points. — 1. Châtel-Saint-Denis, « Union chorale », 67,5 points; 2. (ex-æquo), Grandvillard, « Union chorale », et La Tour-de-Trême, « L'Avenir », 64 points. Couronne de chêne : de 45 à 62 points. — 1. Lausanne, « L'Alpée », chorale, 60 points; 2. (ex-æquo), Epagny, « L'Echo du Moléson », et Bulle, « Mœnnerchor », 59,5 points; 3. Epen-des, « Les Amis », 57,5 p.; 4. Montagny, « Cécilienne », 57 p.; 5. Broc, « Frohsin », 56 p. Division supérieure. — Couronne de laurier : de 62,5 à 80 points. — 1. Fribourg, « Société de chant de la ville », 77,5 points; 2. Bulle, « Chorale », 76 p.; 3. Romont, « Union chorale », 72 p.; 4. Broc, « Harmonie », 69,5 p.; 5. Morat, « Mœnnerchor », 68,5 points.

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Division inférieure. — Couronne de laurier : de 40 à 50 points. — 1. Lausanne, « L'Alpée », 46 points; 2. Grandvillard, « Union chorale », 40 points. Couronne de chêne : de 35 à 39 points. — 1. Epagny, « Echo du Moléson », 39,5 points; 2. La Tour-de-Trême, « L'Avenir », 38 p.; 3. Châtel-Saint-Denis, « Union chorale », 36,5 p. Division supérieure. — Couronne de laurier : de 40 à 50 points. — 1. Fribourg, « Société de chant », 47 points; 2. (ex-æquo), Bulle, « Chorale », et Romont, « Union chorale », 42 points; 3. Broc, « Harmonie », 41 points. Notons immédiatement que les chorales de langue allemande n'étaient pas inscrites pour les concours à vue.

La bonne et gracieuse détente qu'ont réservée aux vaillants chanteurs, après les préoccupations des concours, les organisateurs de la fête d'Estayer! Dès 8 heures, le joli casino de la petite ville était archicomble. Sur la scène, la Persévérance, l'excellente musique d'Estayer, joua d'abord une marche de Mendelssohn, avec un brio et une discipline faisant honneur et à son directeur, M. Jammely, et à ses musiciens. Puis ce fut tout un prestigieux programme qui se déroula, où furent successivement applaudis et félicités les artistes dont s'honore Estayer, MM. Marmier et Thurler; les acteurs, chanteurs et musiciens qui interprétèrent avec tant d'aisance et de goût les œuvres du terroir; les orateurs, enfin, qui célébrèrent, à l'unisson des chanteurs, Dieu, l'art et la patrie.

Nous parlerons demain de cette partie de la fête et de la journée d'hier.

Pêche et pisciculture

Le Comité central de la Société suisse de pêche et pisciculture a désigné Fribourg comme lieu du congrès suisse de pêche en 1920 à condition que les mesures prohibitives de la fièvre aphteuse, mesures prises par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, soient levées avant la fin août.

sur-Dhione, arrondissement de Chalon qui, jusqu'à présent, ne tient pas à se faire connaître pour échapper aux sollicitations.

Du pétrole en Haute-Savoie

Deux importantes sources de pétrole ont été découvertes aux environs de Bonnerive (Haute-Savoie). L'une, constatée à Marignier, provient d'une nappe qui s'étendrait jusqu'à Cluses; l'autre, située près de Sixt, à 450 mètres de profondeur, aurait un débit considérable. Des travaux vont commencer pour le forage des puits qui permettront à bref délai la mise en exploitation.

AVIATION

Le record de la durée

Les aviateurs français Boussoutrot et Bernard, sur leur avion le Goliath, sont restés dans les airs 24 heures 23 minutes 16 secondes, battant le record de la durée qui était jusqu'ici de 21 heures 48 minutes 45 secondes.

Echos de partout

SOLDES ET OCCASIONS

Les confidences du Parisien Alfred au Parisien Jacques : — Malheureusement, j'ai une femme économe et débrouillarde, qui sait trouver les bonnes occasions et en profiter. C'est une fameuse ménagère; je ne sais pas comment elle fait, mais elle a tout pour rien. Quand on annonce dans un grand magasin une journée de soldes, elle est là bas dès le matin. Elle n'a pas peur de se donner du mal. Elle rentre le soir éreintée en me disant : « Mon chéri, j'ai gagné au moins 500 francs dans une journée. » En effet, le lendemain, je vois arriver une procession de garçons livrés qui viennent apporter des douzaines de bas de soie à peine défranchis, qui étaient marqués 43 francs dans leur beau temps et que ma femme a eu en solde pour 32 fr. 75; et des coupons de étoffe qui ont été mal coupés mais qu'on trouvera bien moyen d'utiliser tout de même; et des corsages qui sont donnés, tu m'entends bien, donnés à 54 francs parce qu'ils ont sous les bras un petit défaut qui ne se voit pas le soir, et un peu partout la marque des doigts des dames qui viennent tripoter les soldes et occasions avec des mains sales. On met toute la marchandise dans des armoires. Et ça finit toujours par servir. Ça sert les jours de pluie quand ma petite fille veut jouer à la marchandise; ça servira pour le mariage, quand il s'agira d'habiller mon petit garçon en mousseline ou en page florentin. Mais, depuis un mois, ma femme néglige les grands magasins. Elle a trouvé un autre filon, un fameux filon.

Tu as entendu parler du camp américain d'Aubervilliers. Avant la liquidation, il y avait là-dedans des approvisionnements formidables. Les Américains avaient apporté de tout et beaucoup, parce qu'ils savaient bien que, en France, c'est le seul moyen de ne manquer de rien. Et, en parlant, ils avaient tout laissé là.

A un moment donné, on a décidé l'entrée libre et la liberté d'achat pour le public dans le camp américain d'Aubervilliers... Tu ne te serais pas dérangé, n'est-ce pas ? Tu ne te serais pas dérangé parce que tu connaissais la République. Tu te serais dit : « Du moment qu'on permet au public d'entrer dans le magasin, c'est qu'il n'y a plus rien à vendre. Les fonctionnaires militaires et civils ont déjà passé par là, par droit de privilège et de préséance; ensuite les mercantis, les protégés de M. Loucheur, les gens qui s'occupent dans les établissements où qui ont des relations à l'Hôtel de Ville... Ils ont rafflé le tabac, le café, le chocolat, le sucre, les conserves, les voitures et les étoffes, à des prix défiant toute concurrence... Tu te serais dit ça et tu n'aurais pas eu tort. Mais ma femme a été tout de même à Aubervilliers. Tu n'as pas idée de ce qu'elle a rapporté... Elle a rapporté trois cents crachoirs du plus grand modèle, qu'elle a payés 450 fr.; c'est une affaire. Elle a rapporté deux cents quarante boîtes de caoutchouc, toutes du pied droit; mais le spéculateur qui détient les boîtes du pied gauche a fait savoir à ma femme qu'il consentait à un arrangement si on lui versait d'abord une commission raisonnable. Elle a rapporté tout un lot de caleçons pour gorilles géants; des caleçons qui vous montent sous les bras quand on les essaye.

Tout ça à des prix étonnants de bon marché. C'est pour te montrer, mon vieux, à quel point ma femme est sérieuse, économe et débrouillarde.

Eh bien! malgré tout, je n'ai pas encore pu payer mon loyer au 15 janvier.

Je me demande comment font les pauvres types dont les femmes courent les grands couturiers, les salons littéraires et les endroits où l'on danse.

MOT DE LA FIN

— Il y a deux sortes d'impôts que je trouverais infiniment justes : l'impôt sur les vins et l'impôt sur le tabac. — Vous ne buvez que de l'eau et vous ne fumez pas. — Comment le savez-vous ?

Fumez les cigares FROSSARD

Le 20^{me} anniversaire de Belles-Lettres

La société de Belles-Lettres de l'Université de Fribourg a célébré, samedi, le 20^{me} anniversaire de sa fondation. Ce fut une fête de l'esprit et du cœur, des grâces académiques et de la gaieté estudiantine.

A 5 heures, dans la salle du Grand Conseil, eut lieu une séance littéraire qui fut brillante par les choses qui s'y dirent et par la qualité de l'auditoire réuni pour les entendre. Aux premiers rangs de l'assistance figuraient M. Savoy, président du Conseil d'Etat, M. Tuor, recteur de l'Université, M. Philippe Godet, professeur à l'Université de Neuchâtel, M. le professeur Girardin, les RR. PP. Allo et Jacquin, MM. les professeurs Chérel et Bertoni, de l'Université de Fribourg, M. Auguste Schorderet, fondateur de Belles-Lettres à Fribourg, M. Weyrich, chancelier de l'Université, M. Godet, chancelier d'Etat. Une phalange d'étudiants aux casquettes vertes, rouges et orange et une gracieuse couronne de dames achevaient de remplir la salle.

M. Dagobert Cosandey, président central de Belles-Lettres, ouvrit la séance par un spirituel discours, puis on entendit la lecture d'une très belle étude sur Paul Claudel, œuvre de M. Marcel Marthaler, étudiant en philosophie à l'Université, qui recueillit de vifs applaudissements.

M. Auguste Schorderet, qui fonda la section fribourgeoise de Belles-Lettres, évoqua d'abord les souvenirs dont son âme de vieux belléttrien est restée pleine, puis, se tournant vers M. Philippe Godet, qui a célébré ces jours passés son 70^{me} anniversaire, il adressa un émouvant et délicat hommage au brillant écrivain neuchâtelois, dont le nom est si cher à Belles-Lettres.

M. le professeur Girardin, amplifiant l'hommage que M. Schorderet venait de dicter, à titre d'élève et d'ami, à M. Philippe Godet, retraça avec éloquence les mérites du jubilaire comme homme et comme écrivain. Au milieu des applaudissements qui s'adressèrent à la fois à celui qui était l'objet de ces félicitations et à son brillant panégyriste, les étudiants vinrent offrir à M. Godet une gerbe de fleurs ornée des couleurs de Belles-Lettres.

M. Philippe Godet, surpris par cette manifestation inattendue pour lui, remercia en se défendant modestement de mériter tant de louanges.

Des chants d'étudiants couronnèrent la cérémonie.

Le banquet qui eut lieu à 8 heures, aux Charmettes, et auquel les étudiants se rendirent en joyeux cortège, conduits par la musique *Concordia*, fut plein de magnificence et d'entrain.

Les mêmes hôtes officiels qui avaient assisté à la séance académique se trouvèrent à peu près tous au repas; il y avait en plus M. le colonel Bornand, commandant du 1^{er} corps d'armée, et M. Jacques Dalcroze, l'éminent compositeur.

La présidence du banquet fut exercée par M. Francis Marthaler, étudiant de la Faculté de droit, avec l'autorité et la bonne grâce d'un amphitryon accompli.

Le repas fut excellent et les toasts et les chants se succédèrent dans une atmosphère de radieuse gaieté.

Tour à tour prièrent la parole, en rivalisant d'amabilité et d'esprit, M. Francis Marthaler, M. le colonel Bornand, M. Savoy, président du Conseil d'Etat, M. Gabriel de Weiss, ancien belléttrien, M. Richard Bovet, M. Philippe Godet, le R. P. Jacquin et les représentants des sociétés d'étudiants.

Le président du gouvernement fribourgeois offrit à M. Godet, en souvenir de son 70^{me} anniversaire, un exemplaire du chef ouvrage de Bourroux et du R. Père Berthier: *Fribourg ville d'art*. M. Godet se confondit en remerciements. Jacques Dalcroze vida tout l'écran de ses chansons.

La section de Belles-Lettres de Fribourg inscrira en lettres d'or la journée du 5 juin dans ses annales.

Les Entreprises électriques fribourgeoises

Le compte rendu des Entreprises électriques fribourgeoises pour l'exercice écoulé, dont *La Liberté* a déjà parlé, a été l'objet, au sein du Grand Conseil, d'un débat nourri, sur lequel le pays a intérêt à être renseigné. Ce compte rendu a été présenté à l'assemblée législative par M. Liechi, au nom de la commission d'économie publique. M. Liechi a relevé que, avec 7 millions 100.000 fr. de recettes et 4 millions 350.000 fr. de dépenses, l'excédent actif a été de 2 millions 750.000 fr. environ, soit 89.000 fr. de moins qu'en 1918. Les recettes ont augmenté de 5,4 % et les dépenses de 17,4 % sur 1918. Le renchérissement des matières premières, la hausse des salaires et la réduction à 8 heures de la journée de travail ont considérablement influé sur le rendement de l'exercice. Les salaires du personnel, qui comprend 462 employés et ouvriers, se sont accrus de 452.000 fr. en 1919. La commission d'économie publique a constaté la marche satisfaisante des travaux de la Jagne, qui seront achevés pour le printemps prochain. Au sujet des services annexes, elle laisse entrevoir l'abandon prochain de la scierie de Pérolles, le transfert de l'atelier de mécanique et la suppression en 1921 de l'atelier de menuiserie. Le compte de profits et pertes contient quelques chiffres intéressants. On y voit que l'excédent des recettes d'exploitation pour la branche électrique s'est élevé à 2.603.690 fr. 31, et celui des services annexes, à 141.182 fr. 61. Si l'on y ajoute le report de l'exercice précédent et les intérêts créanciers, l'excédent total est porté à 3.120.115 fr. 24, dont une grande part est consacrée aux intérêts du capital de dotation et du dernier emprunt de 17 millions. Ces intérêts exigent 1.566.000 fr. Les amortissements ordinaires et extraordinaires, ainsi que les intérêts débiteurs exigent de leur côté 822.500 fr. 30, ce qui ramène le solde disponible du dernier compte à 732.014 fr. 94. La répartition de ce solde est la suivante: 200.000 fr. à la caisse de l'Etat, 170.000 fr. à l'Université, 100.000 fr. à la caisse de retraite du personnel, 231.974 fr. 50 au fonds de renouvellement, 27.040 fr. 44 à compte nouveau.

Cet exposé de la commission d'économie publique a été complété par M. Buchs, directeur des Travaux publics, qui s'est exprimé tout d'abord sur la question des salaires.

Les Entreprises électriques ont payé en 1917 pour 1.022.000 fr. de traitements, en 1918 pour 1.426.000 fr., en 1919 pour 1.879.000 fr. Pour 1920, ce poste s'éleva à plus de 2 millions. M. Buchs a assuré le personnel de sa bienveillance, mais il a mis aussi en garde contre de nouvelles demandes d'augmentation. Il croit que le possible a été fait et il a rendu hommage à la Direction des entreprises, aux ingénieurs, aux chefs de service, aux employés et aux ouvriers pour leur fidèle collaboration. Abordant le sujet de la hausse des tarifs, M. le Directeur des Travaux publics a constaté que ces tarifs n'avaient pas été révisés depuis 1902. Ils ont été majorés de manière à faire face aux augmentations de salaires; le public a compris cette majoration, qui n'est pas supérieure à ce que l'on exige dans les entreprises électriques des autres cantons. Après déduction des amortissements, le rendement net des E. E. F. a été en 1919 de 6 %. Les amortissements effectués ont consolidé puissamment l'entreprise; ils ont même dépassé la moyenne fixée par la loi. Saluant le premier versement de 200.000 fr. effectué par les entreprises à la caisse de l'Etat, le représentant du gouvernement a exprimé la confiance que nos services électriques, poursuivant leur marche normale sous une direction prudente et dévouée, réaliseront les belles espérances que le pays fonde sur eux.

M. Torche s'est associé aux félicitations adressées au personnel des Entreprises électriques, en formulant une réserve au sujet d'un chef de réseau. M. Bovet, soutenu par M. Charles Chassot, a prié les Entreprises électriques d'étudier le transfert du siège du réseau de la Broye de Payerne à Estavay, M. le Directeur des Travaux publics a répondu que cette dernière question a déjà été examinée. C'est l'intérêt commercial des E. E. F. qui doit être envisagé tout d'abord en l'occurrence. Le vœu de MM. Bovet et Chassot pourra néanmoins faire l'objet d'une nouvelle étude. Quant aux griefs qu'on pourrait avoir contre un fonctionnaire des services électriques, la Direction des Entreprises est toute désignée pour en être saisie.

Un échange de vues a été provoqué par l'intervention de M. Paul Joye, qui a repris la question soulevée lors de la discussion du rapport de la Banque de l'Etat, concernant les conditions de l'emprunt fait auprès de cette banque par les E. E. F. M. Joye aurait voulu que le gouvernement intervint pour rendre ces conditions moins onéreuses. Ont pris la parole là-dessus, outre M. Joye, M. Dagué; M. Buchs, directeur des Travaux publics; M. Aloys Vonvorweid; M. Charles Chassot; M. Châtton, directeur des Finances, et M. Savoy, président du Conseil d'Etat. Ce dernier a déclaré que le gouvernement s'est déjà occupé de la question et qu'il apportera à la résoudre toute la bienveillance et l'égards que méritent les Entreprises électriques. Sur ces bonnes paroles, le compte rendu des E. E. F. a été approuvé.

Une chute mortelle à la Jagne

Un ouvrier de l'entreprise de la Jagne, âgé d'une trentaine d'années et d'origine genevoise, M. Marc Fornalaz, rentrant au cantonnement des ouvriers, dans la nuit de samedi à dimanche, a fait un faux pas et a été précipité au pied du rocher, d'une hauteur de trente à quarante mètres. Il a été tué sur le coup.

Bibliothèque

La Bibliothèque circulaire de l'Imprimerie Saint-Paul sera fermée durant le mois de juin, pour la révision annuelle. Les abonnés et toute personne possédant des livres de cette Bibliothèque sont priés de les rapporter jusqu'au 9 juin prochain. Un avis ultérieur annoncera la réouverture.

l'élection de la Singine

M. Conrad Fasel, géomètre à Guin, a été élu hier député au Grand Conseil pour le district de la Singine, par 1375 voix. 670 voix sont allées en majeure partie à M. Hubert Diesbach, dont le nom avait été lancé par un groupe dissident.

La Fête-Dieu de Fribourg

La *Tribune de Genève* a envoyé à Fribourg un correspondant spécial pour décrire la procession de la Fête-Dieu. Sa relation a paru dans le numéro d'hier matin. Elle est faite de la façon la plus admirative et la plus sympathique, avec quelques petites erreurs de détail, bien compréhensibles de la part de quelqu'un incomplètement renseigné et qui n'appartient pas à la religion catholique. « La Fête-Dieu de Fribourg, y est-il dit en résumé, est une solennité d'une magnificence et d'un caractère pittoresque tels que, dans tout autre pays, elle se serait acquise une véritable célébrité. »

Concours de sténographie

Nous avons annoncé, il y a un mois, un concours de 60 mots, organisé dans toutes les sections de l'Union sténographique suisse Aimé Paris. Les résultats de ce concours nous parviennent aujourd'hui: 265 candidats y ont pris part. Sur ce nombre, 207 seulement ont été classés et ont obtenu le certificat d'études, 64 participants ayant fourni des travaux insuffisants au point de vue de l'orthographe ou de la sténographie, et 4 ayant dû être éliminés pour des travaux non personnels.

Fribourg a présenté 21 candidats (pour la plupart des élèves du Collège Saint-Michel), dont 19 sont classés, 2 d'entre eux avec les félicitations du jury et 9 avec le note maximum 10.

Des concours de 80 et 90 mots auront lieu samedi ou lundi prochain, au siège de la Section de Fribourg, de même que dans les autres sections suisses. Tous les praticiens du système Aimé Paris ne possédant pas encore de diplôme à l'une de ces vitesses pourront y participer, en s'inscrivant auprès de M^{lle} Jeanne Terrier, présidente de la Section, ce soir, lundi, ou demain mardi, au Lycée. Ils seront admis également à s'entraîner éventuellement, cette semaine, avec les cours de la Section, qui auront lieu tous les soirs, dès 7 h. 1/2, au Lycée, 3^{me} étage.

Cette année, le congrès traditionnel de l'Union sténographique suisse Aimé Paris aura lieu à Genève, les 10 et 11 juillet prochain. C'est à cette occasion que se feront les concours à toutes les vitesses supérieures à 80 mots à la minute, c'est-à-dire jusqu'à 200 mots et au-dessus, ainsi que les concours de sténo-dactylographie et d'adaptation du système Aimé Paris aux langues étrangères: allemand, italien, anglais, espagnol, latin, etc.

Ces intéressantes manifestations sont un stimulant puissant et efficace pour les jeunes sténographes, qu'elles encouragent à poursuivre leur développement professionnel avec fermeté et persévérance.

Ecoles primaires de Fribourg

Demain, mardi, à 8 h., examen de la 3^{me} classe de filles à Gambach (M^{lle} Gulknecht); à 2 h., de la 4^{me} classe de filles, à Gambach (M^{lle} Progin).

La fièvre aphteuse

Cette terrible maladie continue ses ravages dans notre canton. Durant la semaine du 30 mai au 5 juin, soit jusqu'à samedi, de nouveaux cas ont été constatés dans 13 communes, en 25 étables et 5 pâturages, contenant 389 têtes de gros bétail et 120 de petit bétail. Les cas se répartissent comme suit pour les différents districts: Lac: à Fraschels, 12 étables; Villarepos, 2; Champagny, 2; Sugiez, 1.

Gruyère: Estavanens, 1 pâturage; Lessoc, 2 pâturages et 1 étable; Morlon, 4 pâturage; Vaulruz, 1 pâturage et 1 étable; Vuippens, 4 étable.

Broye: Vallon, 1 étable.

Glâne: Mézières, 1 étable.

Dans la commune de Fraschels, il ne reste plus aucune pièce de gros et de petit bétail. Quand nos agriculteurs prendront-ils toutes les mesures nécessaires pour se préserver du terrible fléau?

En l'honneur de Kitchener

(Havas.) — A l'occasion du 4^{me} anniversaire de la mort tragique en mer de lord Kitchener, le général de La Panouse, attaché militaire français, a remis à la sœur du défunt, au nom de M. Millerand, un message dans lequel le président du Conseil français fait un chaleureux éloge des services rendus à la France par lord Kitchener, aux heures tragiques de la guerre.

En même temps, M. Millerand faisait part de son désir de conférer la légion d'honneur à Miss Kohara Kitchener. Le consentement du roi a été sollicité à cet effet.

Alliance militaire franco-belge

(Havas.) — Une réunion a eu lieu, dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, en l'honneur des conseillers communaux de Liège, Visé et Dixmude. Il y a été prononcé plusieurs discours, au cours desquels les orateurs ont notamment fait allusion à la nécessité d'une alliance militaire franco-belge.

La santé de M. Wilson

(Havas.) — Selon les déclarations de l'Echo de Paris, on persiste, malgré les démentis donnés, à affirmer que l'état de santé du président Wilson s'aggrave de façon inquiétante. De nouveaux médecins auraient été mandés auprès de M. Wilson, et une intervention chirurgicale serait envisagée.

Comité international catholique

(Havas.) — On mande de Paris à l'Italia: D'accord avec le comité de Fribourg, présidé par M. de Montenach, conseiller aux Etats, un groupe s'est constitué à Paris pour la convocation d'un comité international d'intellectuels catholiques, dans le but de fixer les bases d'une organisation permanente d'études, à caractère absolument international, parmi les catholiques. Le premier congrès aura lieu à Paris dans

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique des hommes. — Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2, leçons à la salle.

Changes à vue de la Bourse de Genève

	Demande	Offre
Paris	42 15	43 15
Londres (livre st.)	81 87	81 77
Allemagne (marc)	13 65	14 65
Italie (lire)	31 85	32 95
Autriches (couronne)	3 73	4 58
Prague (couronne)	11 99	12 70
New-York (dollar)	5 40	5 60
Bruxelles	44 —	45 —
Madrid (peseta)	89 50	90 50
Amsterdam (florin)	200 50	201 50
Pétrograd (rouble)	5 75	6 75

Dernière Heure

Les élections allemandes

Berlin, 7 juin.

Voici le résultat des élections au Reichstag dans quelques villes allemandes:

Nuremberg: conservateurs nationalistes, 12.000 voix; conservateurs modérés, 20.000 voix; centre catholique, 9.000 voix; démocrates, 19.000 voix; socialistes majoritaires, 32.000 voix; socialistes indépendants, 25.000 voix.

Berlin nord: conservateurs nationalistes, 10.300 voix; conservateurs modérés, 11.000 voix; centre, 3.000 voix; démocrates, 5.600 voix; socialistes majoritaires, 19.000 voix; indépendants, 46.000 voix; communistes, 1.000 voix.

Frankfurt: conservateurs nationalistes, 6.400 voix; conservateurs modérés, 9.220 voix; centre, 7.810 voix; démocrates, 8.000 voix; socialistes majoritaires, 21.000 voix; indépendants, 12.730 voix; communistes, 420 voix.

Darmstadt: conservateurs nationalistes, 17.200 voix; conservateurs modérés, 17.800 voix; centre, 2.700 voix; démocrates, 6.300 voix; socialistes majoritaires, 13.000 voix; indépendants, 2.700 voix; communistes, 200 voix.

Zwickau (Saxe): socialistes gouvernementaux, 291.115 voix; socialistes indépendants, 155.692 voix; démocrates, 77.813 voix; centre, 24.800 voix; conservateurs modérés, 150.566 voix; conservateurs nationalistes, 158.473 voix; communistes, 82.593 voix.

An 9^{me} arrondissement, Liegnitz, Basse-Silésie, voici les résultats provisoires: nationaux allemands, 48.368 voix; parti populaire allemand, 65.161; centre, 26.422; démocrates, 45.180; socialistes, 97.803; indépendants, 38.580. On prévoit que le parti populaire allemand aura un siège et les socialistes un.

5^{me} arrondissement, Francfort-sur-Oder, Brandebourg II (3^e de l'arrondissement). Résultats officiels: Socialistes, 83.000; indépendants, 5.130; démocrates, 35.500; centre, 1730; communistes, 4700; parti populaire allemand, 63.300; nationaux allemands, 94.300. On prévoit que les socialistes, le parti populaire allemand, les nationaux allemands auront chacun un député.

Stuttgart, 7 juin.

(Wolff.) — Les élections au Reichstag se sont passées calmement dans le Wurtemberg et le Hohenzollern.

A 5 h. du matin, les résultats étaient les suivants: Participation aux élections: 76,38 %. Socialistes, 2 sièges; indépendants, 2 sièges; parti bourgeois wurtembergeois, 1 siège; union des paysans, 3 sièges; parti populaire allemand, 0; démocrates, 2; communistes, 0; centre 4.

(Les partis de coalition ont obtenu 610.042 voix, les partis d'opposition, 521.043.)

Course cycliste italienne

Milan, 7 juin.

Une foule énorme assistait à l'arrivée de la course cycliste du tour d'Italie. Partis de Trieste à 6 h. 05, les coureurs sont arrivés à Milan peu après 5 h. du soir. Mais, dans le voisinage du vélodrome, ils se sont trompés de chemin. Au lieu d'entrer en piste pour y faire leur dernier tour, ils se sont arrêtés devant les tribunes. A ce moment-là, ils étaient dans l'ordre suivant: Saicrano, Belloni, Alavoine, Agostini. Le jury décidera du classement final.

Condannation

Livourne, 7 juin.

Après de longs mois s'est enfin terminé le procès contre l'institutrice Dreix, accusée d'avoir tué, par un lent empoisonnement, sa petite élève, une fille de Berg. L'accusée, reconnue coupable, a été condamnée à 30 ans de réclusion.

Le coulage du « Léonard de Vinci »

Trani (Sicile), 7 juin.

Dans le procès intenté à la suite du coulage à pic du croiseur *Léonard de Vinci*, la cour d'appel vient d'acquiescer, pour insuffisance de preuves, les inculpés Gimarutti, Criscuoli, Arconte, Vincenti et Gaetan Clementi, mais elle a maintenu le séquestre de 243.000 couronnes ayant appartenu à Vincenti.

Bagarres en Italie

Cosenza (Calabre), 7 juin.

A Davoli, où eu lieu de graves troubles, par suite de l'insuffisance du ravitaillement. Il y a eu un conflit entre la foule et les carabinieri, et l'on signale un mort, quelques mourants et plusieurs blessés.

Calendrier

Mardi 8 juin
Saint MÉDARD, évêque

Saint Médard fut évêque de Noyon; il annonça l'évangile surtout dans les campagnes. Le roi Clotaire assista à ses funérailles, qui eurent lieu à Soissons, ville dont il est le patron.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 7 juin
BAROMÈTRE

Jun	1	2	3	4	5	6	7	Jun
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy. 705,0								Moy. 705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

TEMPEROMÈTRE C.

Jun	1	2	3	4	5	6	7	Jun
7 h. m.	8	11	13	15	8	9	10	7 h. m.
11 h. m.	17	15	17	18	15	16	15	11 h. m.
7 h. s.	11	18	18	13	10	13		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 7 juin, midi.

Peu nuageux à beau; température à peu près normale.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

ÉMISSION de

HUIT Millions d'Obligations de 500 fr. 5 % à lots

rapportant 25 fr. d'intérêts annuels nets de tout impôt français présent et futur, remboursables en 20 ans soit à 500 francs, soit par lots.

Participer chaque année à UN TIRAGE comportant HUIT LOTS de UN MILLION.

Ces tirages ont lieu:

1 LOT de Un Million	1.000.000 fr.
1 LOT de 500.000	500.000 fr.
2 LOTS de 200.000	400.000 fr.
3 LOTS de 100.000	300.000 fr.
6 LOTS de 50.000	300.000 fr.

Pour chaque tirage 13 LOTS pour 2.500.000 fr.

Pour les HUIT tirages 104 LOTS formant un total de 26 MILLIONS de francs net de tout impôt français présent et futur.

PRIX d'ÉMISSION: 485 fr.

Les obligations ont un privilège sur les annuités inscrites au Budget de l'Etat français pour assurer le service de l'emprunt.

La béatification d'Anne-Marie Taigi

Rome, 31 mai.

La vertu chrétienne n'est pas le privilège d'un âge, d'un sexe ou d'un état social. Les fêtes de béatification, qui se succèdent à Rome, prouvent que les vertus héroïques se rencontrent dans toutes les conditions humaines. Après la glorification de la fondatrice des Filles de la Charité, de la messagère du Sacré-Cœur, du saint Louis de Gonzague de notre époque et de la sainte guerrière du quinzième siècle, l'Église a déployé, hier, toutes ses pompes pour honorer les vertus d'une très humble femme du peuple.

C'est une singulière héroïne qu'Anne-Marie Taigi! On n'a pas de souvenir, à la Congrégation des rites, qu'aucune autre femme se soit élevée à une si haute sainteté dans l'état du mariage. D'autres sont arrivées à la perfection dans le cloître, d'autres en restant isolées dans le monde, d'autres dans le veuvage; Anne-Marie Taigi est la première femme qui ait vécu dans l'état du mariage jusqu'à sa mort, pendant quarante-huit ans, entre son mari et ses enfants, tout occupée aux soins de sa famille. C'est ce qui rend sa vie si attachante, et son exemple si précieux, à une époque où de multiples erreurs tendent à dissoudre les liens de la famille.

Elle naquit à Sienne, en 1769, de Louis Gianetti et de Marie Masi. Son père était un pharmacien très estimé, un homme de bien et un cœur charitable. Sa générosité trop confiante le réduisit à la misère. Lorsqu'un client assurait qu'il ne pouvait acquitter le prix de ses remèdes, « vous payerez quand vous pourrez », lui disait Gianetti, et il portait le chiffre sur son gros livre. Les nuages politiques qui s'accumulèrent bientôt à l'horizon de la France produisirent une sorte de panique en Italie. Chacun s'empressa de recueillir ce qu'il avait et personne ne paya ce qu'il devait. Les débiteurs de Gianetti firent la sourde oreille, tandis que les lettres et les menaces de ses créanciers pleuvaient sur son comptoir. Il aurait pu contraindre ses débiteurs en les envoyant en prison ou en les jetant sur le pavé. Il n'en eut pas le courage. Marie elle-même prit l'initiative d'une héroïque résolution. Les deux époux vendirent tout ce qu'ils avaient, remèdes, meubles et bijoux. Les débiteurs furent complètement satisfaits, mais, en retour, Gianetti était ruiné. Un matin, le mari prit deux paquets de vêtements sous les bras; Marie saisit la main de sa fille, âgée de six ans, et ils partirent pour Rome. Le trajet était long, et ils firent à pied, par étapes, recevant l'hospitalité dans les cabanes des paysans. A Rome, Gianetti considéra comme une faveur de trouver une place de domestique et un comptoir pour sa femme; la petite Anne-Marie suivit les écoles des *Maestre pie*. Elle reçut l'éducation qu'on donnait alors aux filles du peuple: on lui apprit la lecture, l'écriture, la calligraphie, l'arithmétique, la couture, le tricoteur, un peu de coupe et de broderie. Anne-Marie était une *délieuse enfant*, intelligente, pieuse, très vive, mais toujours docile.

Un jour, elle entra toute radieuse à la maison. « Papa, dit-elle, j'ai une grande nouvelle à t'apprendre. — Eh bien, j'écoute. — Tu connais Anne-Marie Taigi? — Il me semble. — Elle fera sa première communion cette année! » Ce fut pour le pauvre foyer un jour de joie inexprimable, qui adoucit le sentiment toujours très vif des humiliations et des souffrances.

Bientôt, Anne-Marie put prendre la place de sa mère, accablée de soucis et de fatigue. Elle fut tour à tour couturière, ouvrière, femme de chambre. Partout, la douceur de son caractère, son activité joyeuse, sa belle humeur, l'exquise politesse qu'elle avait apprise de ses parents et la pureté de cette gracieuse langue siennoise qu'elle parlait si élégamment la faisaient aimer et rechercher. Bien des frotions bourdonnèrent autour de la jeune fille. La confession hebdomadaire et la vigilance de ses parents la sauvèrent de tous les dangers. Il ne semble pas qu'elle ait jamais songé à la vie religieuse. Ses parents et son confesseur lui conseillèrent le mariage. Elle obéit, pria beaucoup et laissa le choix de son époux à ses parents.

Il lui destinèrent un camérier du prince Chigi, jeune homme d'une conduite exemplaire, nature calme et cœur d'or. Mais il manquait à Dominique Taigi le relief extérieur qui doit servir de cadre aux meilleures vertus. Il était sans éducation, rustre et de manières vulgaires: le plein contraste de la nature délicate et des manières polies d'Anne-Marie. Elle s'attacha cependant de tout cœur à son mari, supporta ses brusqueries, et lui prodigua jusqu'à sa mort un dévouement qui ne se démentit jamais. Dominique, lui, était très fier de sa compagne. Il voulait qu'elle fût toujours d'une mise élégante. Anne-Marie se prêta de bonne grâce à ses desirs, mais sans dépasser jamais les limites des convenances.

Une parfaite épouse donc, et une pieuse chrétienne; mais nous n'entrevoions pas encore la sainte qu'on a béatifiée.

La sainteté héroïque est, en effet, d'un ordre bien plus élevé. Lorsqu'on lit la vie des saints, on constate uniformément que la vocation à une haute perfection est une grâce spéciale qui se surajoute à celle du baptême. Elle est l'effet d'un appel qui fait monter l'âme dans une atmosphère morale supérieure à la nôtre. Ces âmes élues sont éclairées d'une lumière qui les ravit, elles éprouvent un amour constant qui les presse, elles se sentent assistées par des énergies qui les aident à accepter tous les travaux, à se résigner à tous les sacrifices, à traverser toutes les tortures morales et toutes les épreuves. Cet

éclair soudain qui illumina celui qui devait être le jeune Gabriel de la Mère des Douleurs va luire dans l'âme d'Anne-Marie Taigi.

Un dimanche, comme elle était agenouillée avec son mari auprès de la Confession de Saint-Pierre, elle entendit une voix intérieure qui lui demandait avec insistance de rompre avec les vanités du monde et d'être plus intimement à Dieu. L'impression qu'elle en reçut fut profonde et ineffaçable. C'était le point de départ.

Lorsque les deux époux furent rentrés à leur domicile, Anne-Marie dit à son mari: « J'ai une grande faveur à te demander. — Ce serait? — Que tu me permesses de laisser ces toilettes recherchées, ces bijoux, ces anneaux, et de me contenter d'habits ordinaires. » Dominique regarda d'abord fixement sa femme, puis lui répondit: « Fais comme tu crois. »

Les jours qui suivirent furent pleins de désolation. Anne-Marie se sentit accablée sous le poids des fautes de sa vie. Un directeur éclairé, qu'elle rencontra à l'église de Saint-Marcel, voisine de son habitation, la dirigea dans les voies de Dieu. Depuis lors, l'amour de la souffrance fut le fond de sa vie. Elle la rechercha sous toutes ses formes, non seulement dans de cruelles macérations, dans des jeûnes prolongés, dans des visites fréquentes, qu'elle faisait, pieds nus, aux sept églises, mais surtout dans un dévouement sans bornes à sa famille, aux pauvres et aux malades. Agrégée au Tiers-Ordre des Trinitaires, la méditation du mystère de la Sainte Trinité devint l'aliment de son âme. Dieu la combla de charmes surnaturels, visions, révélations, extases; sous ce rapport, elle fut l'épouse de sa compatriote, sainte Catherine de Sienne. Mais nous n'insistons pas, car ce n'est point sur les faveurs surnaturelles des serviteurs de Dieu que l'Église se fonde pour proclamer leur sainteté, mais uniquement sur leurs héroïques vertus, contresignées par des miracles accomplis après leur mort.

La sainteté d'Anne-Marie Taigi consista dans l'accomplissement parfait de ses devoirs d'épouse et de mère. Elle eut sept enfants, quatre garçons et trois filles. Trois enfants moururent en bas âge; il resta aux époux Taigi deux garçons, Camille et Alexandre, et deux filles, Sophie et Marie.

Levée une heure avant sa famille, Anne-Marie assistait à la messe dans l'église paroissiale de Sainte-Marie *in via lata* et y communiait chaque jour. De retour, elle éveillait sa maisonnée, préparait la collation du matin, et quand tout le monde était prêt, elle réunissait toute sa famille, pour la prière du matin, dans une chambre qu'elle avait transformée en chapelle. Après le déjeuner, chacun allait à ses devoirs, au travail ou à l'école. Restée à la maison avec ses deux fillettes, Anne-Marie s'appliquait à ranger exactement toute chose et à mettre sa maison dans un état de propreté parfaite. S'il lui restait du temps, elle confectionnait des vêtements pour sa famille, pour les pauvres, ou faisait quelques visites de malades. Cuisinière excellente, elle savait tenir une table convenable avec le peu qu'elle avait. Aux repas, elle voulait servir tout le monde, et ne permettait à personne de se dérangier. Grâce à ses allées et venues, elle parvenait à soustraire, sans qu'on s'en aperçût, une partie de son repas, et à la réserver pour les pauvres. Elle ne souffrait pas que l'on fût triste, morose ou chagrin dans sa famille. Elle s'ingéniait à rendre tout le monde heureux. Aucune parole offensante ou amère ne s'échangeait jamais entre ses enfants. Une amitié sincère unissait tous les cœurs. Une joie douce, constante, sans ombre régnait dans ce foyer. Dominique disait: « Ma maison est un paradis. »

Anne-Marie prenait un soin extrême de l'éducation de ses enfants. Ses deux fils surtout, Camille et Alexandre, furent l'objet de ses constantes sollicitudes. Elle fut pour eux tout cœur, tout âme, tout yeux, tout oreilles. On devine les sentiments religieux dont elle les fit embrasser doucement. Avec leur petite chapelle domestique, l'église de la paroisse était le centre de leur vie religieuse. Le dimanche, les devoirs remplis, la pieuse mère conduisait ses fils entendre un sermon à Sainte-Marie-Majeure, assister au chemin de croix du Colisée, ou visiter quelque-une des grandes basiliques de Rome. Lorsqu'ils furent en état de gagner leur vie, elle étudia leurs aptitudes et leurs goûts. Grâce aux hautes relations que lui avaient acquises ses vertus, ses conseils et ses guérisons miraculeuses, Anne-Marie aurait pu élever ses fils au-dessus de leur condition. Elle n'y consentit jamais. Camille fut placé chez un barbier, Alexandre dans une fabrique de chapeaux. La vigilante mère ne les perdait jamais de vue, et contrôlait leurs lectures et leurs compagnies. D'ailleurs, ses fils n'avaient pas de centre plus doux que la famille, qui était un foyer de tendresse, de paix et de bonheur. Lorsqu'ils furent en âge de se marier, leur mère les laissa libres dans leur choix, et exigea seulement que le choix arrêté, la cérémonie du mariage eût lieu sans retard.

On pense bien que cette bonne mère n'avait pas moins de tendresse et de sollicitude pour ses deux filles. C'est elle-même qui se chargea de leur formation, mais la direction qu'elle leur imprima fut toute différente.

Elle leur enseigna sans doute tout ce qu'elle avait appris elle-même chez les « Maestre pie »; mais elle y ajouta tous les trésors de conseils qu'une mère comme elle savait trouver dans son esprit et dans son cœur. Elle s'appliqua à pénétrer leur âme de cet amour de Dieu qui inondait la sienne; leur esprit, des pensées élevées de la foi; leur cœur, des nobles et purs sentiments qui font la consolation et la dignité d'une chrétienne. Elle les prépara à vivre au milieu du monde. Douée d'un bon sens merveilleux, elle leur signala

avec précision les dangers qui attendaient leur jeunesse, et les devoirs qu'elles auraient à remplir un jour. Elle leur recommandait surtout l'amour du foyer, la simplicité des vêtements, la modestie, le travail, l'esprit de dévouement, la générosité pour les pauvres et les malades. Surtout, elle prêchait l'exemple. Infatigable à son foyer, modeste dans ses vêtements, docile aux volontés de son mari, empressée à prévenir ses desirs, inépuisable de dévouement pour ses enfants, n'était-elle pas un modèle parfait d'épouse et de mère? D'ailleurs, elle ne négligea rien pour perfectionner l'éducation de ses deux filles. Sophie reçut un complément de formation ménagère dans deux instituts de Rome, et si Marie ne put quitter le giron maternel, il faut l'attribuer sans doute à l'indigence qui s'abattit un jour sur le pauvre foyer.

Lorsqu'un jeune homme, nommé Paul Micati, se présenta pour demander la main de Sophie, Anne-Marie n'opposa aucune difficulté. Elle se borna à constater que le prétendant était de mœurs irréprochables et que son humble condition répondait à celle de sa fille. Mais ses fils et ses filles mariés restaient toujours ses enfants. Elle les suivait de ses conseils, et voulait que chaque dimanche les réunit autour de la table familiale. Aux temps de crise ou de calamité, tous cherchaient un refuge auprès de leur mère.

Anne-Marie fut aussi un modèle héroïque de piété filiale. Son père et sa mère avaient appartenu à la bourgeoisie siennoise. Nous avons vu quels sentiments élevés leur avaient fait préférer l'indigence à l'écrasement de leurs débiteurs. A Rome, leur foi et leur noblesse de cœur ne se démentirent jamais. Un jour, on annonça à Marie Gianetti qu'un mendiant était mort dans la maison voisine. Elle accourut pour donner à son corps les derniers devoirs et annonça à tous que ce misérable serait un jour canonisé. Elle était prophète, car ce pauvre était Benoit Labre. Qui donc aurait pu prévoir que, par l'effet des épreuves, des privations et des souffrances morales, le père et la mère d'Anne-Marie tomberaient un jour dans un état de dégradation physique indescriptible? Le dévouement filial d'Anne-Marie pour ses pauvres parents qui la reniaient et la reboutaient défit aussi toute description.

D'ailleurs, cette mère si occupée dans sa maison fut un miracle de charité. Les hôpitaux étaient pour elle une seconde demeure. Elle s'attachait surtout aux incurables. Les plus répugnants étaient l'objet de ses préférences et de ses soins délicats. Les miséreux recueillis sur la rue étaient reçus chez elle. Souvent, elle les relevait des habits de son mari, qui, tout irrité qu'il fût, ne s'en plaignait point, tant était grande l'estime qu'il avait pour sa femme.

La Providence l'assistait dans ses largesses. La reconnaissance méritée par ses sages conseils et ses guérisons miraculeux lui valut l'amitié, nous devrions dire la vénération de personnages du rang le plus élevé. Nous ne citerons que la reine d'Etrurie, Marie-Louise; la duchesse de Saxe, la princesse Doria, etc. Elles voulurent la comble de riches présents; Anne-Marie les refusa absolument. Elle consentait seulement à recevoir quelques dons en nature, non pour elle et sa famille, mais pour les pauvres.

On ne peut décrire en quelques pages l'activité de cette femme extraordinaire, ni sa patience dans les épreuves de tous genres. Bien peu de mères de famille eurent plus à souffrir de la pauvreté, des contradictions et des humiliations de toute nature. S'imaginait-on que cette femme vénérée par tout ce qu'il y avait à Rome de saints personnages, les V. del Bufalo, Menocchio, Strambi, Pallotti, Clausi, était l'objet de basses jalousies et d'injures triviales? Que de fois on lui jeta, à son passage, les noms d'hypocrite, d'halluciné, de possédée du démon! Anne-Marie ne se vengeait de ces insultes que par le silence et par des actes de charité.

Anne-Marie Taigi mourut à Rome, rue des Saints-Apôtres, le 9 juin 1837, après une année de cruelles souffrances, héroïquement supportées. La foule accourut prier sur sa tombe. Quelques années après, un procès d'information fut ouvert, et son mari et ses enfants furent appelés à témoigner de ses vertus. Le bon Dominique dit dans sa simplicité: « Dieu me l'a enlevée, parce que je n'en étais pas digne; cependant, je ne connaissais pas tant de choses merveilleuses que l'on raconte aujourd'hui sur son compte... »

Cet homme, plutôt fruste, fit souvent preuve de nobles sentiments. Durant la grande disette de 1799, Dominique remit, un soir, six écus dans les mains de sa femme: « Ce sont les derniers, dit-il. — Pourquoi, qu'est-il arrivé? — Le Prince (Chigi) m'a déclaré qu'il ne pourrait plus payer désormais ses domestiques. Qui voudra rester ne recevra plus qu'un plat de sa table. — Et que lui as-tu répondu, demanda Anne-Marie, très inquiète? — Que la mort seule pourrait me séparer de Son Excellence, et que je resterais à son service, même sans le plat de sa table. — Dominique, tu as répondu en vrai chrétien. Dieu te bénira. La Providence ne nous laissera pas. »

C'est cette noble et sainte pauvre femme du peuple que l'Église a honorée, hier, d'un acte de béatification solennelle; le Pape l'a déclarée bienheureuse; son visage a resplendi dans la gloire du Bernin; un *Te Deum* triomphal a remercié Dieu des exemples de vertus données par sa servante, et le soir, salué par une foule immense, le Vicaire de Jésus-Christ est venu prier devant ses reliques.

Calendrier
Mercredi 9 juin
Saint PRIME et FELICEN, martyrs

L'hommage aux artoisans de la victoire
Paris, 7 juin.
(Havas.) — Aujourd'hui, lundi, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, l'inauguration solennelle par la ville de Paris, en application de la loi votée par le Parlement, des plaques déclarant que les armées et leur chef, M. Clémenceau, le maréchal Foch et M. Poincaré ont bien mérité de la patrie. Dans la salle des séances, où ces plaques ont été apposées, ont pris place MM. Poincaré, Clémenceau, Foch, les présidents de la Chambre et du Sénat, les anciens ministres du cabinet Clémenceau, les généraux Dubail, Maistre, Mangin, de Bonnet, Durucq, etc., l'amiral Cauvin, chef d'état-major de la marine, le cardinal Amette. On remarqua également une délégation de 20 caporaux portant la fourragère.

La conférence de Spa
Milan, 7 juin.
Une dépêche de Londres au *Corriere della Sera* dit que, à la suite de l'insistance de M. Nitti, le président du Conseil français, M. Millerand, a consenti au renvoi de la conférence de Spa. Des conversations sont en cours entre MM. Millerand, Lloyd George et Nitti, en vue de la fixation de la nouvelle date, qui sera reportée probablement vers la mi-juillet.

Le président du ministère portugais
Lisbonne, 7 juin.
Le colonel Baptista, président du ministère portugais, est mort subitement pendant la réunion du Conseil, tenue au ministère de l'Intérieur. Sa mort est due à une congestion pulmonaire.
Le ministre de la justice a été nommé président intérimaire.

Nouvelles diverses
Le grand-vizir de Turquie se dispose à partir pour Paris, afin d'apporter la réponse du gouvernement turc concernant le traité de paix.
M. Vénizelos est parti, samedi soir, d'Athènes pour Paris.

TRIBUNAUX
Le procès de Platten
Mercredi 16 juin s'ouvrira, à Berne, devant le tribunal fédéral, les débats du procès de l'ex-conseiller national Platten.

FAITS DIVERS
ÉTRANGER
Ambassade ambroliée
D'après les journaux viennois, il a été dérobé samedi, dans le bâtiment de l'ambassade de France, à Vienne, une lettre de crédit de 100 à 150 mille francs, une cassette contenant des papiers et divers objets de valeur, ainsi que le passeport du ministre Lefèvre-Pontalis, qui se trouvait dans la chambre à coucher du ministre. L'auteur du vol serait un jeune homme entré depuis cinq jours à l'ambassade.

Assemblée conservatrice
L'assemblée générale des conservateurs de la ville de Fribourg aura lieu samedi, 12 juin, à 8 1/2 heures du soir, dans la grande salle du Cercle catholique.
Les tractats en sont les suivants:
1. Approbation des statuts du parti conservateur dans la ville de Fribourg;
2. Nomination des délégués à l'assemblée constituante du district;
3. Divers.
Tous les citoyens conservateurs sont invités à assister à cette assemblée. Il ne sera pas envoyé de carte de convocation.
Il est rappelé aux intéressés que des exemplaires des statuts peuvent être demandés à M. Collaud, secrétaire du comité.

Retour d'une ancienne comète
On annonce le retour de la célèbre comète périodique découverte par Tempel en 1873. Elle n'est actuellement visible qu'à la lunette, mais il y a des raisons de penser qu'elle deviendra visible à l'œil nu lorsqu'elle va se rapprocher du soleil, son voisinage diurnal elle passera le 10 juillet prochain.

Collision de trains
Une collision entre deux trains s'est produite dans un tunnel dans la province de Naples. Neuf personnes ont été grièvement blessées; une centaine d'autres, contusionnées.

Échos de partout
LE BOXEUR BIEN HABILLÉ
Le boxeur Georges Carpentier, en villégiature en Amérique, a bien voulu donner une interview à un collaborateur du *Man's Wear*.
« Les vêtements impressionnent le public... L'élégance est une des raisons du succès sur le ring et, lorsque je suis bien habillé, je me sens en possession de tous mes moyens. »

Examen de médecine
M. Max de Buman vient de passer avec grand succès à Bâle ses examens d'Etat comme médecin.

Examens de médecine
Demain, mercredi, à 8 heures, examen (des 3^{es} et 4^{es} classes des filles, à Gambach (Mlle Buchod).

Une coutume à extirper
Il y a quelques jours, à Châtel-Gréux, on tirait les moellers à l'occasion d'une noce. Les jeunes firent, prudents pour commencer, firent par oubli toute précaution et allumèrent leur engin de trop près. L'un d'eux fut atteint par une décharge et eut la figure atrocement brûlée; il est condamné à de longues semaines de traitement; deux autres n'ont été que légèrement atteints.
On se demande quand on renoncera enfin à ces tirs de noce, qui sont si souvent des tirs de malheur.

MOT DE LA FIN
On faisait devant une dame l'éloge très exagéré de l'esprit d'un homme qui était fort borné.
— Oh! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en dépense guère!

Le beurre
La production du beurre se ralentit et les réserves s'épuisent. On est de nouveau obligé de se rabattre sur le beurre danois et hollandais.
Le commerce du beurre s'est engagé vis-à-vis de l'office fédéral de l'alimentation à maintenir le prix de détail à 7 fr. 80 au maximum par quantité d'un kilo et plus et 8 fr. par petites quantités (beurre en forme et emballé dans du papier parcheminé). Les consommateurs sont rendus attentifs à ces prix et sont priés d'aviser l'office fédéral du fait à Berne si des prix supérieurs étaient pratiqués.

La hausse des cigares
Nous payons depuis dimanche nos bouts de cigares plus cher. Les dix bouts de Rio Grande se vendent maintenant 70 centimes; les dix bouts d'Ormond blanc, 80 centimes; le Brissago et le Toscani, 45 centimes la pièce. Le reste est à l'avant. C'est la hausse des taxes de douanes qui est la principale cause de cette élévation.

FRIBOURG
Le voyage de Mgr BESSON
Mgr Besson, évêque élu de Lausanne et Genève, parti pour Rome, mercredi, accompagné de M. l'abbé l'ahud, chancelier de l'Evêché, a passé la journée de jeudi à Turin.
Le *Momento* de Turin signale que Monseigneur Besson s'est rendu à la Superga, où il a visité la basilique et les tombes des princes de la Maison de Savoie. Le grand journal catholique de Turin ajoute que Mgr Besson parle excellentement le dialecte piémontais.
Mgr Besson est déjà reparti jeudi soir pour Rome.

Conseil d'Etat
Séance du 7 juin. — Le Conseil adjuge les travaux de l'installation du complément du service des eaux, avec captation souterraine et station de pompage, pour l'hospice de Marsens, à la maison Leutenberger et Ryser, ingénieurs, à Berne.
— Il accepte, avec remerciements pour les bons services rendus, la démission de M. Edmond Weber, à Bulle, de ses fonctions d'ingénieur chargé de la direction et de la surveillance des travaux d'endiguement de la Trême.
— Il nomme:
M. le Dr Auguste Schorderet, à Fribourg, membre de la commission cantonale de l'impôt;
M. Camillus Grossrieder, à Fribourg, greffier du tribunal de l'arrondissement du Lac;
M. Cyprien Ruffieux, à La Tour-de-Trême, greffier de la justice de paix du 3^{es} cercle de la Gruyère (Bulle).
— Il est accordé à M. Antoine Wicky, à Berne, une patente l'autorisant à pratiquer la profession de vétérinaire dans le canton de Fribourg.

Assemblée conservatrice
L'assemblée générale des conservateurs de la ville de Fribourg aura lieu samedi, 12 juin, à 8 1/2 heures du soir, dans la grande salle du Cercle catholique.
Les tractats en sont les suivants:
1. Approbation des statuts du parti conservateur dans la ville de Fribourg;
2. Nomination des délégués à l'assemblée constituante du district;
3. Divers.
Tous les citoyens conservateurs sont invités à assister à cette assemblée. Il ne sera pas envoyé de carte de convocation.
Il est rappelé aux intéressés que des exemplaires des statuts peuvent être demandés à M. Collaud, secrétaire du comité.

Une mesure de police
Le Préfet de Fribourg a fait interdire la vente d'un libelle satirique qui a été mis en circulation à la fin de la semaine passée, en raison d'une pièce difformatoire d'un caractère particulièrement odieux.
Une action judiciaire serait ouverte.

Souvenir de la Fête-Dieu
La maison Paul Savigny et Co vient d'éditer une très belle collection de 21 cartes postales-photographies de la Fête-Dieu représentant les différents groupes du clergé, des professeurs, des collèges, instituteurs, confréries qui y ont pris part. Ces reproductions nettes, claires et très bien réussies, forment dans leur ensemble un beau souvenir, chaque année renouvelé, de l'imposante manifestation religieuse qui laisse toujours dans le cœur de chacun une si profonde impression.

Examen de médecine
M. Max de Buman vient de passer avec grand succès à Bâle ses examens d'Etat comme médecin.

Examens de médecine
Demain, mercredi, à 8 heures, examen (des 3^{es} et 4^{es} classes des filles, à Gambach (Mlle Buchod).

Une coutume à extirper
Il y a quelques jours, à Châtel-Gréux, on tirait les moellers à l'occasion d'une noce. Les jeunes firent, prudents pour commencer, firent par oubli toute précaution et allumèrent leur engin de trop près. L'un d'eux fut atteint par une décharge et eut la figure atrocement brûlée; il est condamné à de longues semaines de traitement; deux autres n'ont été que légèrement atteints.
On se demande quand on renoncera enfin à ces tirs de noce, qui sont si souvent des tirs de malheur.

MOT DE LA FIN
On faisait devant une dame l'éloge très exagéré de l'esprit d'un homme qui était fort borné.
— Oh! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en dépense guère!

Calendrier
Mercredi 9 juin
Saint PRIME et FELICEN, martyrs

Le beurre
La production du beurre se ralentit et les réserves s'épuisent. On est de nouveau obligé de se rabattre sur le beurre danois et hollandais.
Le commerce du beurre s'est engagé vis-à-vis de l'office fédéral de l'alimentation à maintenir le prix de détail à 7 fr. 80 au maximum par quantité d'un kilo et plus et 8 fr. par petites quantités (beurre en forme et emballé dans du papier parcheminé). Les consommateurs sont rendus attentifs à ces prix et sont priés d'aviser l'office fédéral du fait à Berne si des prix supérieurs étaient pratiqués.

La hausse des cigares
Nous payons depuis dimanche nos bouts de cigares plus cher. Les dix bouts de Rio Grande se vendent maintenant 70 centimes; les dix bouts d'Ormond blanc, 80 centimes; le Brissago et le Toscani, 45 centimes la pièce. Le reste est à l'avant. C'est la hausse des taxes de douanes qui est la principale cause de cette élévation.

FRIBOURG
Le voyage de Mgr BESSON
Mgr Besson, évêque élu de Lausanne et Genève, parti pour Rome, mercredi, accompagné de M. l'abbé l'ahud, chancelier de l'Evêché, a passé la journée de jeudi à Turin.
Le *Momento* de Turin signale que Monseigneur Besson s'est rendu à la Superga, où il a visité la basilique et les tombes des princes de la Maison de Savoie. Le grand journal catholique de Turin ajoute que Mgr Besson parle excellentement le dialecte piémontais.
Mgr Besson est déjà reparti jeudi soir pour Rome.

Conseil d'Etat
Séance du 7 juin. — Le Conseil adjuge les travaux de l'installation du complément du service des eaux, avec captation souterraine et station de pompage, pour l'hospice de Marsens, à la maison Leutenberger et Ryser, ingénieurs, à Berne.
— Il accepte, avec remerciements pour les bons services rendus, la démission de M. Edmond Weber, à Bulle, de ses fonctions d'ingénieur chargé de la direction et de la surveillance des travaux d'endiguement de la Trême.
— Il nomme:
M. le Dr Auguste Schorderet, à Fribourg, membre de la commission cantonale de l'impôt;
M. Camillus Grossrieder, à Fribourg, greffier du tribunal de l'arrondissement du Lac;
M. Cyprien Ruffieux, à La Tour-de-Trême, greffier de la justice de paix du 3^{es} cercle de la Gruyère (Bulle).
— Il est accordé à M. Antoine Wicky, à Berne, une patente l'autorisant à pratiquer la profession de vétérinaire dans le canton de Fribourg.

Assemblée conservatrice
L'assemblée générale des conservateurs de la ville de Fribourg aura lieu samedi, 12 juin, à 8 1/2 heures du soir, dans la grande salle du Cercle catholique.
Les tractats en sont les suivants:
1. Approbation des statuts du parti conservateur dans la ville de Fribourg;
2. Nomination des délégués à l'assemblée constituante du district;
3. Divers.
Tous les citoyens conservateurs sont invités à assister à cette assemblée. Il ne sera pas envoyé de carte de convocation.
Il est rappelé aux intéressés que des exemplaires des statuts peuvent être demandés à M. Collaud, secrétaire du comité.

Une mesure de police
Le Préfet de Fribourg a fait interdire la vente d'un libelle satirique qui a été mis en circulation à la fin de la semaine passée, en raison d'une pièce difformatoire d'un caractère particulièrement odieux.
Une action judiciaire serait ouverte.

Souvenir de la Fête-Dieu
La maison Paul Savigny et Co vient d'éditer une très belle collection de 21 cartes postales-photographies de la Fête-Dieu représentant les différents groupes du clergé, des professeurs, des collèges, instituteurs, confréries qui y ont pris part. Ces reproductions nettes, claires et très bien réussies, forment dans leur ensemble un beau souvenir, chaque année renouvelé, de l'imposante manifestation religieuse qui laisse toujours dans le cœur de chacun une si profonde impression.

Examen de médecine
M. Max de Buman vient de passer avec grand succès à Bâle ses examens d'Etat comme médecin.

Examens de médecine
Demain, mercredi, à 8 heures, examen (des 3^{es} et 4^{es} classes des filles, à Gambach (Mlle Buchod).

Une coutume à extirper
Il y a quelques jours, à Châtel-Gréux, on tirait les moellers à l'occasion d'une noce. Les jeunes firent, prudents pour commencer, firent par oubli toute précaution et allumèrent leur engin de trop près. L'un d'eux fut atteint par une décharge et eut la figure atrocement brûlée; il est condamné à de longues semaines de traitement; deux autres n'ont été que légèrement atteints.
On se demande quand on renoncera enfin à ces tirs de noce, qui sont si souvent des tirs de malheur.

MOT DE LA FIN
On faisait devant une dame l'éloge très exagéré de l'esprit d'un homme qui était fort borné.
— Oh! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en dépense guère!

Calendrier
Mercredi 9 juin
Saint PRIME et FELICEN, martyrs

La fête cantonale de chant

Estavayer, la patrie des rondes et des corales, a fait revivre, pour le plaisir de l'ouïe, des yeux et du cœur de ses visiteurs, de délicieuses scènes du passé.

Les orateurs furent, eux aussi, à la hauteur des circonstances. Nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir donner de leurs discours que une très imparfaite esquisse.

M. le docteur Dubochet a donné la réplique au syndic de Morat, au nom du comité d'organisation d'Estavayer.

Après le beau discours de M. Dubochet, la parole fut aux chanteurs staviacois, qui interprétèrent avec beaucoup de bonheur, sous la direction de M. Macheret, la légende de Mariner.

D'intéressantes acclamations dirent la joie des hôtes d'Estavayer à cette poétique évocation du passé et, d'enthousiasme, la foule entonna l'hymne national.

Nous recevons les renseignements complémentaires suivants sur l'accident mortel arrivé aux chantiers de la Jagne et dont nous avons parlé hier.

M. Perrier a terminé par un appel aux chanteurs, artisans de concorde et de progrès, dans lesquels il a fait acclamer de bons ouvriers de l'unité nationale.

La journée de dimanche fut plus belle encore, le soleil s'étant mis cette fois-ci résolument de la partie.

Le saint Sacrifice s'est poursuivi au milieu des flots d'harmonie. A la tribune, le chœur mixte d'Estavayer a exécuté, fort bien, sous la direction de M. Dessibourg, une partie d'une messe de Rheinberger.

de Fribourg mit tout son cœur et tout son savoir.

La matinée commencée aux pieds de Dieu fut remplie ensuite par la répétition des chœurs d'ensemble, travail de mise au point où s'exercent la patience des directeurs et la discipline de leurs élèves.

Le comité d'organisation avait prévu, pour récompenser ses invités et aiguïser leur appétit, une promenade en bateau, en compagnie de la Persévérance, qui a décliné fait honneur à son nom au cours de ces deux journées.

Assainissement de marais à Dompierre. Le 2 juin, a eu lieu la reconnaissance officielle d'un intéressant travail d'assainissement de marais combiné avec un remaniement parcelaire et l'établissement d'un chemin de déviation, exécuté à Dompierre, dans la Broye.

La Musique militaire de Neuchâtel à Fribourg. Nous apprenons que l'important corps de musique de Neuchâtel a choisi notre ville comme but de promenade et qu'il y donnera deux grands concerts, samedi et dimanche, 12 et 13 juin.

L'accident de la Jagne. Nous recevons les renseignements complémentaires suivants sur l'accident mortel arrivé aux chantiers de la Jagne et dont nous avons parlé hier.

Le public de Fribourg sera heureux de l'entendre et de l'applaudir. Il se réjouit de la visite des musiciens neuchâtelois et il se rendra nombreux à leur concert de samedi soir et à celui de dimanche, à 3 heures, aux Charmettes.

Le théâtre parisienne qui a joué dernièrement avec tant de succès, à Fribourg, Polyéme et Racine, jouera demain soir, mercredi, Bérénice, à notre théâtre.

Marché de Fribourg. Prix du marché, du 5 mai 1920: Œufs, 2 pour 50-60 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 60-70 c.

Œufs, 2 pour 50-60 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 60-70 c. Pommes de terre nouvelles, le kg., 65-80 c.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Nouvel entretien avec Krassine

Londres, 8 juin. (Reuter.) — Une deuxième entrevue a eu lieu hier après midi, lundi, à Downing Street, entre plusieurs ministres, dont MM. Balfour, Long et Chamberlain, et M. Krassine.

La conversation s'est poursuivie de 5 h. 1/2 à 7 h. 1/2. Aucun communiqué officiel ne sera publié.

M. Krassine a fourni diverses informations relatives aux prisonniers et à la propagande, mais il reste à régler d'autres questions. Une nouvelle entrevue aura probablement lieu à cet effet.

L'opinion générale qui se dégage de cette entrevue est satisfaisante.

Paris, 8 juin. (Havas.) — Le Petit Parisien précise que MM. Lloyd George et lord Curzon assistaient à l'entrevue qui a eu lieu hier, lundi, à Downing Street, entre les délégués britanniques et russes.

D'autre part, le correspondant du Matin déclare avoir appris que M. Lloyd George est peu satisfait du memorandum de M. Krassine, destiné au conseil économique interallié et s'est tenu, cette fois, sur ses gardes.

On se bornera donc à autoriser les affaires par voie d'échanges entre les seuls particuliers. De son côté, le Petit Parisien se dit en mesure d'affirmer que les tractations économiques interalliées vont commencer, et que M. Lloyd George a informé hier, lundi, M. Krassine que les gouvernements alliés sont absolument décidés à ne pas prendre part personnellement aux échanges commerciaux avec la Russie.

En un mot, le gouvernement anglais a complètement abandonné l'idée de faire contrôler ces échanges par le département du commerce extérieur.

La Chambre des communes, le député Samuel Hoare dit que les deux besoins essentiels du monde sont la vie et la paix. Il approuve M. Lloyd George. Tous les Alliés, dit-il, sont tombés d'accord sur la reprise des relations économiques avec la Russie.

Une interruption s'étant produite, M. Lloyd George répond à l'interpellateur que peu importe de savoir qui a proposé cette politique. Il dit qu'il assume toute responsabilité pour sa mise à exécution.

Cette politique en Russie est essentielle à l'existence de l'Europe et du monde entier. La Russie produit une grande quantité de blé et de matières premières dont le monde a besoin. Pour le pétrole, le lin, le bois de charpente, il faut rétablir les relations commerciales avec la Russie.

Et voilà bien une nouvelle doctrine que celle d'être obligés d'approuver les usages d'un gouvernement et les mœurs d'un peuple avant de se mettre à faire du commerce avec ce peuple!

Nous sommes responsables non seulement du présent, mais aussi de l'avenir. Je suis

atterré quand je pense à ce qui peut arriver si nous ne réussissons pas à rétablir dans le monde la vie normale.

On dit que nous devons boycotter le bolchévisme parce que c'est un mal. Eh bien, mettons toute notre virilité, toute notre force, dans cette œuvre. Si nous laissons le bolchévisme s'introduire, ce sera la perte de centaines de milliers d'hommes.

Le monde est rempli de matières explosives, et un rien peut faire s'élever des conflits. Le mal c'est que la pression arctérielle est très forte et la santé de l'Europe ne saurait être rétablie que lorsque cette pression sera revenue à la normale.

Ne stimulons donc pas, ne cherchons pas à soulever ça et là des colères. Ce n'est pas le moyen de rétablir la paix dans le monde.

Le débat relatif aux négociations de Krassine s'est terminé sans qu'on ait passé à un vote quelconque.

Les élections bavaroises

Munich, 8 juin. Les résultats des élections au Reichstag et à la Diète sont les suivants: Au Reichstag: Parti populaire bavarois: 107,882; liste commune des nationaux libéraux et nationaux allemands: 38,717; parti de la classe moyenne et ligue paysanne: 9,391; démocrates: 26,725; socialistes majoritaires: 64,179; indépendants: 68,917; communistes: 24,305.

Diète bavaroise: Parti populaire bavarois: 111,637; liste commune des nationaux libéraux et nationaux allemands: 35,410; parti de la classe moyenne et ligue paysanne: 10,850; démocrates: 26,849; socialistes majoritaires: 65,071; socialistes indépendants: 70,252; communistes: 24,524.

Ces résultats montrent, comme on s'y était attendu, des pertes considérables des démocrates, des gains puissants pour les nationaux libéraux et nationaux allemands et le Centre, et des pertes sensibles des social-démocrates, au profit des indépendants et même de la Ligue de Spartacus.

Le « Berliner Tageblatt » et l'échec des démocrates allemands

Berlin, 8 juin. Le Berliner Tageblatt, l'organe des démocrates, reconnaît que le parti démocrate, et plus encore la social-démocratie ont perdu des partisans et des mandats, tandis que, d'autre côté, les partis extrêmes de la droite et de la gauche ont à enregistrer des gains notables.

Les importations françaises

Paris, 8 juin. (Havas.) — On sait que, en raison de la situation économique et du change, le gouvernement a, par décret du 23 avril dernier, supprimé la liberté des importations.

Une émeute en Styrie

Gratz, 8 juin. (B. C. V.) — On annonce ce qui suit au sujet d'une émeute qui a éclaté à Gratz, au sujet du prix des fruits et dans laquelle il y a eu 7 tués et 23 blessés.

Une bombe à Milan

Milan, 8 juin. La nuit dernière, une bombe a été lancée contre l'hôtel Cavour, sur la place du même nom. Heureusement, l'obus a simplement brisé les vitres du balcon central, sans éclater, la mèche n'ayant pas fonctionné.

Fumez les cigares FROSSARD

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 8 juin. Le Conseil national a repris la discussion, ce matin, mardi, à 8 heures, sur les divergences de l'impôt de guerre.

Les mêmes conditions s'appliquent aux papiers-values et espèces d'origine étrangère. Les rapporteurs combattent cet amendement. Ils déclarent qu'on a beaucoup exagéré les dépôts étrangers qui s'élevaient, d'après les évaluations des financiers, à 6-10 milliards.

L'amendement Grunenfelder est rejeté et l'adhésion aux Etats votée par 87 voix contre 61. A l'article 35, relatif à la taxation du bétail, M. Schwander propose un amendement exécutant le bétail des paysans.

Cette proposition est rejetée par 66 voix contre 23, et la Chambre adhère au texte des Etats. Le Conseil des Etats a repris ses travaux à 9 h. pour discuter les 13^{me} et 14^{me} rapports sur les pleins pouvoirs.

LA FIEVRE APTEUSE

Durant les journées de dimanche et d'hier, les nouveaux cas suivants de fièvre aphteuse ont été constatés: Lanthern (Guin), une étable; Frasnichels, trois étables; Sogiez, deux étables; Wallenried, une étable; Champagny, une étable.

En présence de l'extension que prend la maladie dans certaines parties du canton, la nécessité de renforcer les mesures de police sanitaire prises jusqu'à ce jour s'impose; aussi le Conseil d'Etat vient-il d'interdire le commerce du bétail dans tout le canton.

Seuls les bouchers, après avoir obtenu pour chaque cas l'autorisation de la Préfecture, pourront acheter du bétail destiné à la boucherie. Ils ne sont toutefois pas autorisés à pénétrer dans les étables.

Etat civil de la ville de Fribourg

Décès: 22 mai. — Niclass, née Udry, Françoise, veuve de Pierre, de Hauteville, 75 ans, Planchette supérieure, 228. 26 mai. — Foily, née Cuennet, Marie, veuve de Pierre, de et à Villarepos, 59 ans.

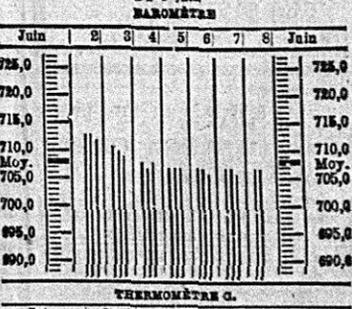
SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cœlia. Chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, répétition suivie d'assemblée. Société d'Histoire. — Réunion à l'hôtel de la Tête-Noire, jeudi 10 juin, à 2 heures de l'après-midi.

Changements de vue de la Bourse de Genève

Table with columns: Demande, Offre, Paris, Londres (livre st.), Allemagne (marc), Italie (lire), Autriche (couronne), Prague (couronne), New-York (dollar), Bruxelles, Madrid (peseta), Amsterdam (florin), Pétrograd (rouble).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



TEMPS PROBABLE

Zurich, 8 juin, midi. Temps sec. Quelques nuages; bise.

MOTOCYCLETTES

livrables tout de suite :

1 Alcyon, 1 cyl. magnéto	Fr. 200
1 Motoreve 2 cyl.	350
2 cyl., culbuteurs	450
1 N. S. U. 5 HP, deux vitesses, débrayage	2,000
1 Motochassis CONDOR, 3 vitesses	2,800
1 Cleveland, 3 HP, deux vitesses, transmission par chaîne	2,000
1 Douglas 5 HP, trois vitesses avec side-car	4,500

DALER, Frères, FRIBOURG
Téléphone 650.

POUR LA CHAUSSURE SELECTA

LA CREME SANS EGALE C. MERMOD FABR. GENEVE

Nous vendons actuellement :
Epinars hachés
au beurre frais
La boîte de 1 kg. 1 fr. 35

Magasin Guidi-Richard

Victor Van Paemel
TONNELLERIE, aux Daillettes, 136
Fabrication, transformations, réparations en tous genres. Possède toujours un choix de fûts ronds et ovales et articles de boissellerie.
Se recommande. P 4161 F 4333

Nouvelle victoire

Course de classement organisée par le Vélo-Club de Fribourg, le 6 juin.
1er Ch. Soland sur bicyclette Automoto.
2me A. Joller "Cosmos."
Agents : **STUCKY, frères, Criblet, No 1**

Voitures automobiles pour courses

Téléphone 606

La Motosacoche 4 HP, 3 vit., 1920 est livrable tout de suite

YOST

VISIBLE
Machine à écrire sans rubans
VENTE - ECHANGE - ABONNEMENTS
Fournitures et meubles de bureau, Copieurs et accessoires
RÉPARATIONS
TAMPONS-RUBANS-PAPIERS
Papier carbone depuis 6 fr. les 100 feuilles
Travaux de copie - Traductions
E. JACOT, Rue de Romont, 28
FRIBOURG
Représentant pour le canton de Valais :
Agence VALÉSIA, Sion

Ménagères, demandez dans toutes les épiceries les

CAFÉS TORRÉFIÉS

de la maison PERRIN, frères, à Payerne
Ouverts et en paquets. — Exigez sur chaque paquetage la marque « REINE BERTHE »
Mélanges de premier choix. — Toujours frais.
Rôtisserie moderne. — Installation électrique.

BELLE OCCASION!

1200 Serviettes de table blanches, bonne grandeur,
Fr. 1.65 la pièce
Paul BRUNSCHWIG,
PÉROLLES, 10, FRIBOURG

Nous offrons à livrer en fûts prêts
CIDRE de première qualité

VOULLIER DEMANDER LES PRIX
Cidrerie de Guin

THÉÂTRE DE FRIBOURG

Mercr. 9 juin, à 8 1/2 h.
Représentation de gala
BÉRÉNICE
tragédie en 5 actes, de RACINE.
avec le concours de M^{lle} Madeline RICH.
Sociétaire de la Comédie-Française
M. Alexandre, Sociétaire de la Comédie-Française
Pour les détails, consulter l'affiche spéciale

On demande

une bonne fille active, pour servir dans un café et aider à un petit ménage.
Faire offres avec références à M^{rs} Rouvenas, Café Beau Lieu, Payerne.
ON DEMANDE
voyageur sérieux
à la commission, qui voudrait s'adjoindre un article de pâtisserie (biscuits), s'écoulant facilement.
Bonne commission.
Adr. offres avec certificats sous chiffres P 5193 F à Publicitas S. A., Fribourg, 5314

Junges, deutliches Mädchen

Intellig, sucht leichtere Stellung in deutschsprachiger Familie.
Schriftliche Angebote an Fr. Basa Riederer, Mangel, Fribourg.

ON DEMANDE pour tout de suite, un

sellier-carrossier
S'adr. à A. Schneider, sellier, rue de l'Université, Fribourg. 5372

Apprenti coiffeur

est demandé chez M. F. Schaffner, à Fribourg. Rétribution immédiate. 5339

JEUNE HOMME

20 à 25 ans, énergique et sérieux, est demandé pour le lavage des vitrines de magasins. — Entreprises de nettoyage M. Collin, Simplon, 15, Lausanne.

COUTURIÈRE

On demande
plusieurs ouvrières
S'adresser sous P 5311 F à Publicitas S. A., Fribourg. 5337

PERDU

une montre-bracelet, en or avec ornement de la scierie de Pérolles. La rapporter contre très bonne récompense, au bureau de l'Hôtel de Rome.

Auto-Camionnette

d'occasion est demandé avec ou sans carrosserie et dont le charge maxime ne dépasserait pas 500 kg., roulant facilement, avec moteur en bon état.
Faire offres écrites de suite sous M 2476 L, Publicitas S. A., Lausanne.

Moteur

A vendre excellent moteur marque Thury, 525 volts, 13,5 ampères, en parfait état. Prix avantageux.
S'adresser à Perrenoud, frères, rue de la Paix, 3 bis, La Chaux-de-Fonds.

A vendre

une belle collection de timbres-poste.
S'adresser à Camille Kolly, rue de la Neuville, 91. 5327
Pour trois francs vous pouvez avoir un superbe sac de dame, en cuir anglais, forme châteline, double peau, deux compartiments, glisse.
Arrivés aux Etablissements Cordon Bleu à Sature-Agrasso (Seine-Inf.), France. 5329

Myrtilles

caisse 5 kg. Fr. 6.20
caisse 10 kg. Fr. 12.
franco contre remboursements.
Fils de S. Natori, Lugano.

La personne qui a trouvé un parapluie

lundi soir et mardi, sur un banc près de St-Jean (Pérolles), est priée de le rapporter au plus vite, contre forte récompense à la Police locale.

AVIS

On offre à vendre un lot de quelques cent. de cordes à fourrages, de 6 m. 20 de long et de 28 mm de diamètre, au prix de 7 fr. 50 pièce. Rabais par quantité. Marchandise irréprochable. Sur demande, envoi d'échantillons contre remboursement.
S'adresser à Adrien Barbaud, Les Verrières (Cant. de Neuchâtel).

AU GRAIN DE SEL CRIBLET, 3

Sel de cuisine,
Sel fin de table,
Sel de céleri.
Conserves fines.
Beurre frais chaque jour.
Fromage — Vacherin.
Bière du Cardinal.
Téléphone 7.88
Rosa HOGG-ANTHONIOZ.

FLEURIES

On offre, au plus offrant et à faucher tout de suite, très belles fleuries d'une pose et demi.
Sis à l'entrée de la ville.
S'adresser : Case postale, 11818, FRIBOURG. 5332

Enchères de fleuries à Tinterin

Judi, 10 juin, à 1 heure de l'après-midi, le soussigné vendra aux enchères publiques livres, 3 à 4 lots de bon foin.
L'exposant : AEBISCHER.

Savons médicaux

Les affections de la peau : rougeurs, boutons, etc., sont efficacement combattues par l'emploi journalier de savons médicaux, tels que :
Savon au soufre et goudron,
Savon au soufre iodure,
Savon au lysol,
Savon au sublimé,
Savon à la glycérine,
Savon à la lanoline.
Robert DUFEY, Bandagiste, 32, rue de Lausanne, FRIBOURG.

LOCATIONS

Toute personne désireuse d'offrir en location, appartements, domaines, pâturages, magasins, boulangeries, forges, etc., peut s'adresser absolument gratuitement à l'Agence Immobilière, A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, Télép. 2.50, qui se charge de les offrir à ses nombreux clients.

CADOL

Guérit toutes les Maladies de la peau.
Pharm. des Moquinnes, Lausanne; Pharm. Cuony et Musy, Bourgnonnet et Gottrau, Fribourg; Pharm. Oberon, Châtel-St-Denis; Pharm. Rime, Bulle. 718

E. WASSMER S. A. FRIBOURG

Fers, métaux, quincaillerie
Machines agricoles
Sens dépositaires
des faneuses „New Deering Ideal“
On demande des représentants

Faneuses

Râteaux N. okeval. Râteaux N. andalain
Barres compensées pour rognin
Pièces détachées pour tous les systèmes
Grands râteaux à main, bols et fer
Meules et meules montées
Supports de timon
Prix et conditions avantageux

LA MUSIQUE CHEZ SOI

au moyen de
L'AUTOPIANO
PIANOLA ou PHONOLA
Grand choix en magasin
Démonstration gratuite
chez
FRETISCH, Frères
S. A.
LAUSANNE - NEUCHÂTEL VEVEY
Demandez prospectus

Pâturage d'été 1920

Pour cause de circonstances imprévues, on offre à vendre un très grand et très bon
pâturage fribourgeois
avec 120-150 têtes de bétail, à grande société agricole.
Les personnes de contrées non contaminées, s'intéressant à cette vente, sont priées de s'adresser tout de suite à

J. Dubach, SCHWEINSBERG, PLASELSEB.
5207

Münster in Bern

Jubiläums-Konzerte

der Berner Liedertafel zur Feier ihres 75-jährigen Bestehens, unter gebl. Mitwirkung des Cäcilienvereins

I. Konzert:
Samstag, den 12. Juni, abends 8 1/2 Uhr
Werke von: V. Andrea; J. Brahms, Fritz Brun, W. A. Mozart, Carl Müssinger, P. Palestrina. M. Regor, O. Schoel, F. Schubert.
II. Konzert:
Sonntag, den 13. Juni nachm. 3 3/4 Uhr
Hilfen (Grand messe des morts) für gemischten Chor, Tenorsolo u. Orchester von Hector Berlioz.
Solisten-Matinée:
Sonntag, den 13. Juni, vormittags 11 Uhr
Werke von Hector Berlioz.
Oeffentl. Hauptprobe für das Requiem:
Freitag, den 11. Juni, abends 8 1/2 Uhr
Leitung: Fritz Brun.
Solisten: Hlons Dorigo (Alt), Georges Farah, Kelder (Tenor), Alice Dietler (Sopran).
Orchester: Verklärtes Städtorchester.

Eintrittspreise:

I. und II. Konzert		je	
Sperrsitz	Preis	Billetst.	Fr.
Mittelschiff und Chor	7.—	1.—	75
I. Seitenschiff	6.—	—	90
II. Seitenschiff	4.—	—	50
	2.50	—	25
Abonnement für alle vier Konzerte je			
Preis	Billetst.	Preis	Billetst.
5.—	—	20.—	3.—
4.—	—	16.—	2.10
2.50	—	10.—	1.—
1.50	—	7.—	—
(Alle Plätze sind nummeriert) Programm mit Text 30 Rp.			
Billetverkauf an der Casinokasse (Haupteingang) jeweils von 10—12 1/2 und 6—6 1/2 und am Kircheneingang 1 Stunde vor Konzertbeginn. Schriftliche Bestellungen an den Kassier, Hrn. Notar Emil Brand, Waisenhausplatz O. F. 3309 B. Bern 5319			

Anti-mites végétal TOSCOZ

Conserve et parfume tout
Se vend en boîtes jaunes et rouges. 1 l. fr. 75.
Dépôt pour le canton de Fribourg.
Pharmacie Bourgnonnet & Gottrau, Fribourg. 5373

TOURBE

A VENDRE
tourbe malaxée, 1^{re} qualité
par wagons complets
Ecrire sous chiffres Z 32536 L, Publicitas, S. A., Lausanne. 5247

Enchères de fleuries

Judi, 10 juin, dès 1 heure précise de l'après-midi, le soussigné vendra aux enchères publiques les fleuries de son domaine, consistant en 55 poses en foins et 14 poses de belles graines d'automne (froment), situé à Raeh, près Guin. Emplacement pour entasser les récoltes. Conditions favorables de paiement. 5304
L'exposant : Pierre MARCHON.

FRAISES DU VALAIS

Extra p^r table, 2 1/2 kg. 6 fr. 50, 5 kg. 12 fr. 50
Extra p^r confiture, 2 kg. 5 fr. 50, 5 kg. 11 fr. Franco par poste. — GAILLARD et GIROUD, Charrat (Valais). 5072

FIANCÉS

Baisse importante sur bijouterie et horlogerie.
H. Voluchard-Begger
Font-Suspendu FRIBOURG
depuis Fr. 15.—

Mayens de Sion

Alt. 1300 m.
Hôtel de la Forêt
Séjour recommandé.
Prix modérés.
Myrtilles fraîches
caisse de 5 kg. 6 fr. 50, 10 fr.
Belles cerises
caisse de 5 kg. 5 fr. 95, 10 fr.
Morgan & C^{ie}, Lugano.

ON DEMANDE A LOUER

un magasin
situé sur le parcours : rue du Pont-Suspendu, Avenue de la Gare. 5315
Offres avec prix sous P 5194 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Asperges du Valais

collis 2 1/2 kg., 5 fr.; 5 kg., 9 fr. franco. 5340
Fraises 6 fr. et 11 fr. 50.
Dom. Claires, Chartr.

A VENDRE

faute d'emploi, une forte quantité de
juvent
de trait, 10 ans. 5341
S'adresser au Dépôt Cardinal, Yverdon.

A VENDRE

5 porcs, âgés de 4 mois.
S'adresser à Joseph Bullard, F. Jacques, à Bossens, canton de Fribourg. 5338-800

A vendre

6 porcs de 4 mois
S'adresser à Jules Favre, à Rossens.

A VENDRE

13 beaux porcs
de 8 semaines, chez Pierre Brunisholz, à Matran.

A vendre

un char à pont neuf, avec limonière, 13 lignes.
S'adresser sous chiffres P 5221 F à Publicitas S. A., Fribourg. 5338

Escargots

Les gros
sont payés Fr. 0.60 le kilo.
Albin ROCHAT-MICHEL
Les CHARBONNIERES (Vaud)

A VENDRE

sept petits porcs
de 7 semaines. 5334
S'adr. à Amédée Harroun, fermier, Ependes.

A VENDRE

5 petits porcs de six semaines et 1 génisse portante.
Jos. Wyss, à Carminbouf. 5307

Café à louer

A louer, à Vevey, pour le 25 septembre, un café avec grande salle, à des conditions favorables.
S'adresser à Eugie G. Déneras, Vevey. 5299

JUMENT

A vendre une jeune et bonne
de 5 ans, de toute confiance. 5325
S'adresser à Grosswiler, Albert, Vullstrassen-Enge.

Hausse du prix des cigares

Les fabricants de tabacs ont reçu à nouveau une augmentation de prix. Celle-ci provient de l'entrée en vigueur, le 27 janvier, a. c. d'une taxe de douane triplée, sur l'importation des tabacs bruts, ainsi que de l'introduction de la semaine de 48 heures, par suite de laquelle la production fut réduite.
L'augmentation du salaire des ouvriers, du prix des transports, ainsi que celle des articles de première nécessité, obligent les marchands de cigares (bouts) à une augmentation sensible.
Les détaillants se voient dans l'obligation, eux aussi, de hausser leurs prix, comme suit :
Articles de la Suisse centrale
Comme Flora, Rio Grande et bouts analogues, 70 cent. les 10 pièces; 1 fr. 40 les 20 pièces.
Articles de la Suisse romande
75 cent. les 10 pièces; 1 fr. 50 les 20 pièces. Ormond blanc, Flora rouge, La Rosa supérieure et sortes analogues, 80 cent. les 10 pièces.
Articles du Tessin
Brissago, 1 pièce, 15 cent.; Scellissimi, 2 pièces, 35 cent. Export, 20 cent. Toscani, 15 cent. Coupé, 10 pièces, 75 cent.
Bouts spéciaux : voir tarif spécial.
La hausse entre en vigueur le 5 juin 1920
La différence de l'augmentation du prix des cigares de la Suisse romande provient du fait que les fabricants de Vevey, Grandson, etc., consomment spécialement du tabac de l'Amérique du Nord. Celui-ci ayant subi de très fortes augmentations et étant plus lourd, les taxes douanières furent également augmentées. Ces articles en subissent naturellement le contre-coup.
Nous prions notre honorable clientèle de prendre bonne note de cette augmentation, faite par la nécessité. 5320
L'Union Suisse des Fabricants de Tabacs
L'Association suisse des marchands de cigares.
L'Association des épiciers suisses.

VIN DE FRUITS

Cidre clair, de poires ou de pommes, boisson saine et rafraichissante, livrée à bon marché, dans fûts prêts, depuis 100-300 litres.
Eau-de-vie de fruits de 1^{re} qualité, depuis 40 litres au minimum.
Cidrerie électrique de **Vive Kruppenbacher & Fils à SURSEE** (Lucerne)
Médaille d'or pour vin de fruits de l'Exposition d'Agriculture, Lausanne 1910.
Médaille d'argent de l'Exposition nationale, Berne 1914.
6 diplômes 1^{re} classe pour vins de fruits.

COULEURS

préparées et en poudre
VERBENS
pour meubles et voitures.
Huile de lin et huile pour machines
Teintures pour étoffes
Droguerie CHRISTINAZ
87, rue de Lausanne, 87, FRIBOURG.

50 Tabourets

à 3 fr. 50 la pièce
J. Schwab
tapissier
147, Grandes Rames
Téléphone 1.22

A. AUDERSET

avocat
Place Notre-Dame, à Fribourg
Informe son honorable clientèle et le public, qu'il a remis les affaires contentieuses de son étude à son confrère, M. le D^r A. Villars, avocat, rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg, le 9 avril 1920.

D^r A. VILLARS

avocat
Rue du Pont-Suspendu, 79, à Fribourg
à l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris l'étude de son collègue, M^e A. Auderset, avocat, à Fribourg.
L'étude de M^e Villars se trouve, comme par le passé, à la rue du Pont-Suspendu, en face de la Chancellerie de l'Etat.
Fribourg, le 9 avril 1920. 3425-528
D^r A. Villars, avocat.